

La valorisation des ressources naturelles

Les ressources en eau

La prise de conscience de l'évolution du climat laisse entrevoir une aggravation des risques de sécheresse et d'inondation avec les effets probables suivants : fréquence pluviométrique moindre mais avec une intensité plus forte, élévation de température et une rehausse du niveau de la mer.

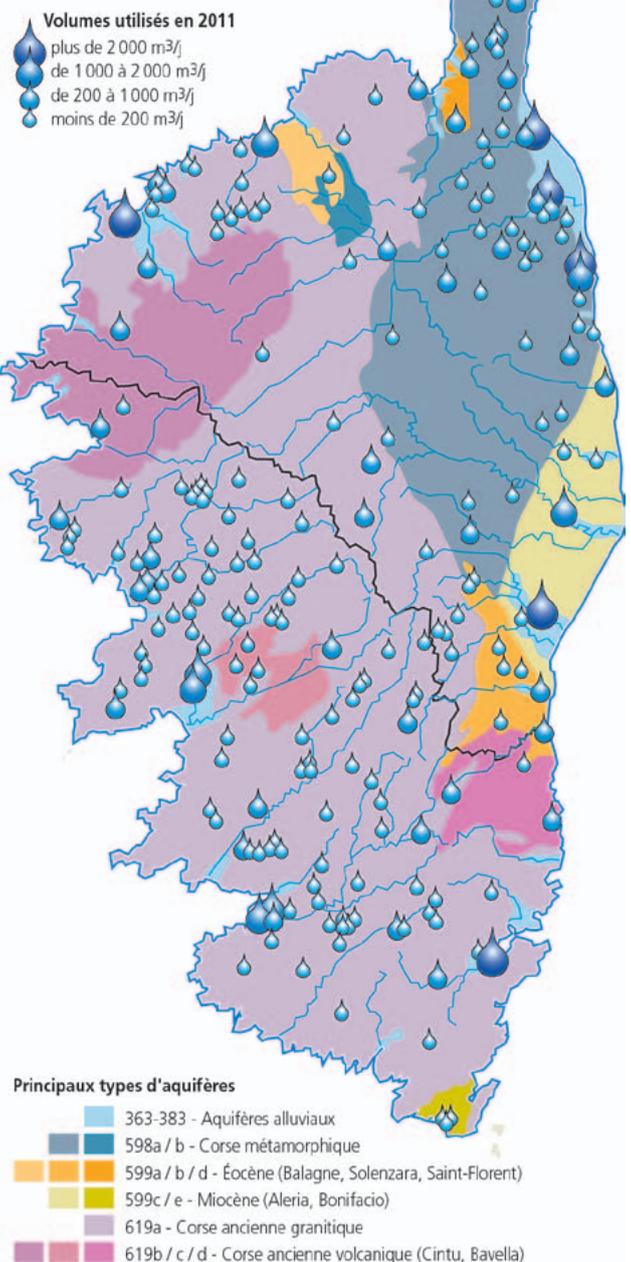
Le changement climatique vient désormais renforcer les préoccupations relatives au développement économique de l'île (tourisme, agriculture, production énergétique, etc.) et à la préservation du bon fonctionnement des milieux.

Gérer durablement la ressource en eau face au changement climatique

Le SDAGE 2010-2015 identifie des bassins versants (Corse-du-Sud : Gravona ; Haute-Corse Bevinco, Fango, Figarella, Reginu, Tagnone) avec un risque de déséquilibre quantitatif chronique ou présentant des tensions importantes sur la ressource (Corse-du-Sud : Baracci, Cavu, Osu, Taravo, Rizzanese ; Haute-Corse : Aliso, Fium Albino, Fium Orbu, Golo, Luri, Poggiolo, Restonica, Tagnone, Tavignano). Il en ressort des risques de voir apparaître des conflits d'usage et d'accentuer les périodes de basses eaux voire d'assec, périodes qui mettent à mal les écosystèmes aquatiques.

Utilisation des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable

Sources : BRGM (aquifères) et AE RMC (eaux souterraines).



■ **Les eaux souterraines**

Les eaux souterraines exploitées en Corse ressortent de deux grands types d'aquifères très différents.

Les aquifères alluviaux, nombreux (une quarantaine) couvrent environ 25 % des besoins pour l'alimentation en eau potable. Situés dans les parties basses des vallées, en relation avec la mer et les rivières qui, pour certaines, s'assèchent l'été, ils sont sensibles aux intrusions d'eau salée.

Les aquifères compartimentés et fissurés du socle granitique et métamorphique sont exploités par sources ou forages. Ressource principale, très diffuse, des communes de l'intérieur de l'île, ils représentent environ 28 % des prélèvements pour l'alimentation en eau potable. Leur mobilisation reste difficile, en raison de contraintes techniques importantes qui ne peuvent pas toujours être surmontées. Des études sont en cours pour mieux connaître les ressources (aquifères) qui participent aux soutiens d'étiage. La nature géochimique des formations granitique et métamorphique entraîne des problèmes ponctuels de contamination naturelle (arsenic, fer, manganèse, antimoine, fluor notamment), ainsi que d'agressivité et de dureté.

Les autres aquifères de type sédimentaire concernent notamment Bonifacio et, surtout, la nappe du miocène de la plaine orientale. Encore très peu connue, cette nappe peut représenter, à terme, un potentiel important pour les collectivités utilisatrices et pour les exploitations agricoles isolées. Ressource facilement accessible, peu substituable, c'est aussi une ressource fragile, en raison des risques d'invasion par le biseau salé pour les nappes à proximité du littoral et d'une protection de surface quasi-inexistante.

L'ensemble des masses d'eau souterraines est en bon état quantitatif. Toutefois les prélèvements superficiels et/ou souterrains pourraient être perturbés par le changement climatique.

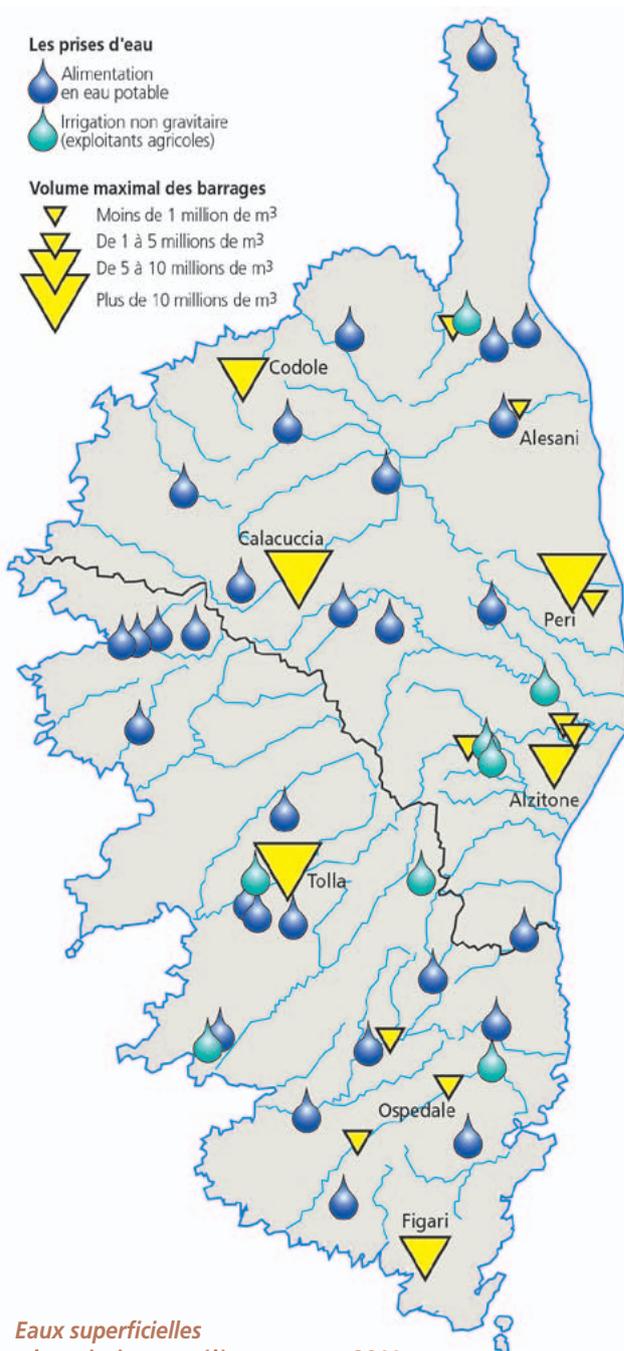


DDTM 2A/SEEFMISE

Création d'un nouveau forage au Liamone

■ **Les eaux superficielles à partager entre les usages et les besoins du milieu naturel**

Le SDAGE de Corse 2010-2015 retient deux objectifs principaux : d'une part, se donner une vision des différents besoins partagés entre tous les acteurs avec l'acquisition de données actualisées et fiables sur le fonctionnement des milieux et les besoins de prélèvement et d'autre part, élaborer et mettre en œuvre des règles de gestion pour restaurer ou maintenir l'équilibre. Ces objectifs doivent permettre d'assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques et des besoins de développement d'équipements.



Eaux superficielles

- les principaux prélèvements en 2011
- les barrages et réserves de plus de 250 000 m³

Sources : AE-RMC, EDF, OEH.

Les principaux usages

■ Les prélèvements en eau

Les prélèvements sont majoritairement (de l'ordre de 65 %) effectués dans les eaux superficielles. Les origines sont toutefois très variables en fonction des usages puisque si l'alimentation en eau potable prélève des volumes quasi équivalents entre les eaux souterraines et superficielles, les prélèvements agricoles s'effectuent quasi-exclusivement dans ces dernières.

Ces deux usages se partagent la quasi-totalité de la ressource, l'usage industriel s'avérant marginal en termes de volumes prélevés (1,2 %).

Les prélèvements sont concentrés puisque vingt prélèvements (seize en eaux superficielles et quatre en eaux souterraines, 6 % du nombre total des prélèvements) représentent 80 % des volumes prélevés.

Globalement ce sont un peu plus de 100 millions de m³ qui sont prélevés en Corse.

D'une manière générale, la connaissance des prélèvements est une composante essentielle pour mieux apprécier les pressions. À ce titre, l'État a lancé la mise en œuvre d'une *banque nationale des prélèvements en eau* (BNPE). Ce projet concerne tous les volumes prélevés sur la ressource en eau (eaux de surface terrestres superficielles et souterraines et les eaux de transition) et l'ensemble des usages (eau potable, industrie, agriculture, domestique, etc.). Concernant les prélèvements domestiques dans les eaux souterraines (forages), le bassin de Corse dispose encore de peu de données et cela bien que tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique (inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau) soit tenu de déclarer cet ouvrage en mairie.

Enfin, en raison de la vétusté de nombreux réseaux d'adduction et de distribution et malgré les efforts entrepris, l'analyse des rendements des réseaux laisse entrevoir des fuites d'eau significatives pouvant aller jusqu'à 80% de pertes. En

Corse, l'enjeu est de taille pour améliorer le rendement des réseaux. Aussi, avec la loi « Grenelle 2 », d'ici fin 2013, les collectivités doivent établir un inventaire de leurs réseaux d'eau potable et définir un plan d'actions d'amélioration si le rendement est inférieur au seuil fixé par le décret (85 % pour les collectivités urbaines et entre 65 et 80 % pour les collectivités rurales).

■ **L'eau potable**

La Corse compte environ 306 000 habitants principalement localisés dans les agglomérations ajacienne et bastiaise et à proximité du littoral. La fréquentation touristique conduit à doubler la population de l'île pendant une dizaine de jours au pic de la saison (août) et multiplie la population de certaines micro-régions par dix pendant la saison estivale.

La Corse se caractérise aussi par un grand nombre de captages eu égard à la population de l'île. En 2011, seuls 53 % d'entre eux bénéficiaient d'une déclaration d'utilité publique.

Un objectif de 65 % de captages protégés est fixé pour 2013. Cette régularisation concerne 89 % des volumes prélevés.

En matière de qualité sanitaire de l'eau potable, compte tenu de la faible pression anthropique, il n'est pas constaté de problèmes significatifs liés à la présence de nitrates, phosphates ou pesticides. A contrario, les efforts se concentrent sur l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau. En 2011, 88 % de la population bénéficie d'une eau de bonne qualité mais il sera difficile pour les petites collectivités restantes de répondre aux exigences sanitaires. Ponctuellement, la présence de métaux lourds dans certaines zones géologiques de Haute-Corse contamine certaines ressources en eau et les rendent impropres à la consommation par les collectivités. Enfin, la problématique relative au plomb des conduites est relativement bien cernée : actions visant à repérer les secteurs à risque, mesure de la concentration au robinet des usagers relevant du programme de contrôle réglementaire.



Usine de traitement de l'eau au barrage de Codole

Vers un partage et des économies de l'eau

Pour assurer la gestion équilibrée, concertée et durable de la ressource en eau, la définition des règles de partage entre les besoins des milieux aquatiques et les différents usages est primordiale dans les situations de déséquilibre quantitatif ou qui risquent de le devenir. Il s'agit de préserver la quantité d'eau nécessaire dans le milieu et d'organiser une réponse durable aux besoins des différents usages (eau potable, agriculture). Il est indispensable d'avancer rapidement dans l'application des plans de gestion de la ressource et de définir les règles de partage. Il est tout aussi essentiel d'agir dès à présent pour s'adapter en réduisant de 20 % la consommation⁷ d'eau, hors stockage d'hiver, d'ici à 2020 pour préserver les usages avec un effort de tous : collectivités, ménages, industriels et agriculteurs. La rationalisation de l'utilisation de l'eau doit s'intéresser avant tout au développement des économies d'eau et au traitement des fuites pour assurer une meilleure efficacité de son utilisation et se donner une capacité d'adaptation au changement climatique.

7 - Objectif issu du plan national d'adaptation au changement climatique. Cet objectif s'applique « à la consommation annuelle d'eau calculée en moyenne sur la période 2005-2010, tous usages confondus, et doit être atteint pour la consommation annuelle d'eau calculée en moyenne sur la période 2015-2020 ».

La ressource en eau

Caractéristiques principales

- Bon état quantitatif des masses d'eau souterraines
- Pluviométrie importante : 8 milliards de m³ de précipitations en moyenne par an sur l'ensemble de l'île
- Potentiel intéressant des eaux usées traitées à valoriser
- Faible pression de la population pérenne en dehors des deux principales zones urbaines
- Nombre limité d'unités industrielles
- Rappel réglementaire auprès des communes pour tous les forages domestiques et incitation par l'ODARC pour déclarer les forages agricoles.
- Actions en cours pour améliorer l'efficacité des pratiques d'irrigation (connaissance des sols et réseau *Agro Météo*, voir le chapitre « Agriculture »)
- Hétérogénéité de la disponibilité de la ressource en eau dans le temps et l'espace
- Croissance démographique particulièrement prégnante sur le littoral et les deux aires urbaines de Bastia et d'Ajaccio
- Augmentation importante de la population en saison estivale
- Bassins en déséquilibre quantitatif ou bassins avec une forte pression de prélèvements
- Agriculture fortement consommatrice d'eau, plus de la moitié des prélèvements totaux et plus de 70 % des prélèvements en eau superficielle
- Manque de connaissance sur les prélèvements superficiels et souterrains et les besoins du milieu naturel
- Absence d'objectifs de quantités de prélèvements sur les eaux de surface et souterraines
- Absence de plan de gestion sur le partage de la ressource entre usagers et les besoins du milieu
- Insuffisance en matière de valorisation des eaux de pluie
- Faible rendement des réseaux
- Difficulté pour les petites collectivités à répondre aux exigences requises par l'entretien et l'exploitation des réseaux,
- Non-respect de la déclaration obligatoire des forages privés

Tendances évolutives

- Amélioration des connaissances sur les besoins du milieu naturel en eau (débits biologiques) et amélioration sur la connaissance des prélèvements
- Restauration et préservation des zones humides jouant un rôle de régulation des eaux
- Émergence de projets en matière de réutilisation des eaux usées et pluviales
- Actions visant à la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable
- Risques sur les bassins en déséquilibre quantitatif ou en cas de fortes pressions de présenter de manière chronique un déséquilibre entre l'eau disponible et les prélèvements affectant la qualité des milieux.
- Risques de conflits d'usages
- Impacts négatifs du changement climatique en matière d'accès à la ressource en eau

■ Point positif ■ Point négatif

Les ressources forestières

Les formations forestières occupent plus de la moitié du territoire insulaire, soit 480 000 ha \pm 29 000 ⁸. Le taux moyen de boisement de 55 %, classe la Corse comme la région de métropole, et aussi l'île de Méditerranée, la plus boisée. Largement supérieur à celui de la France continentale (29 %), il est, en partie, dû au maquis arborescent (arborescent) qui, en l'absence d'intervention humaine et en dépit du feu, évolue progressivement vers des forêts fermées de production et contribue ainsi à une augmentation régulière de la surface forestière.

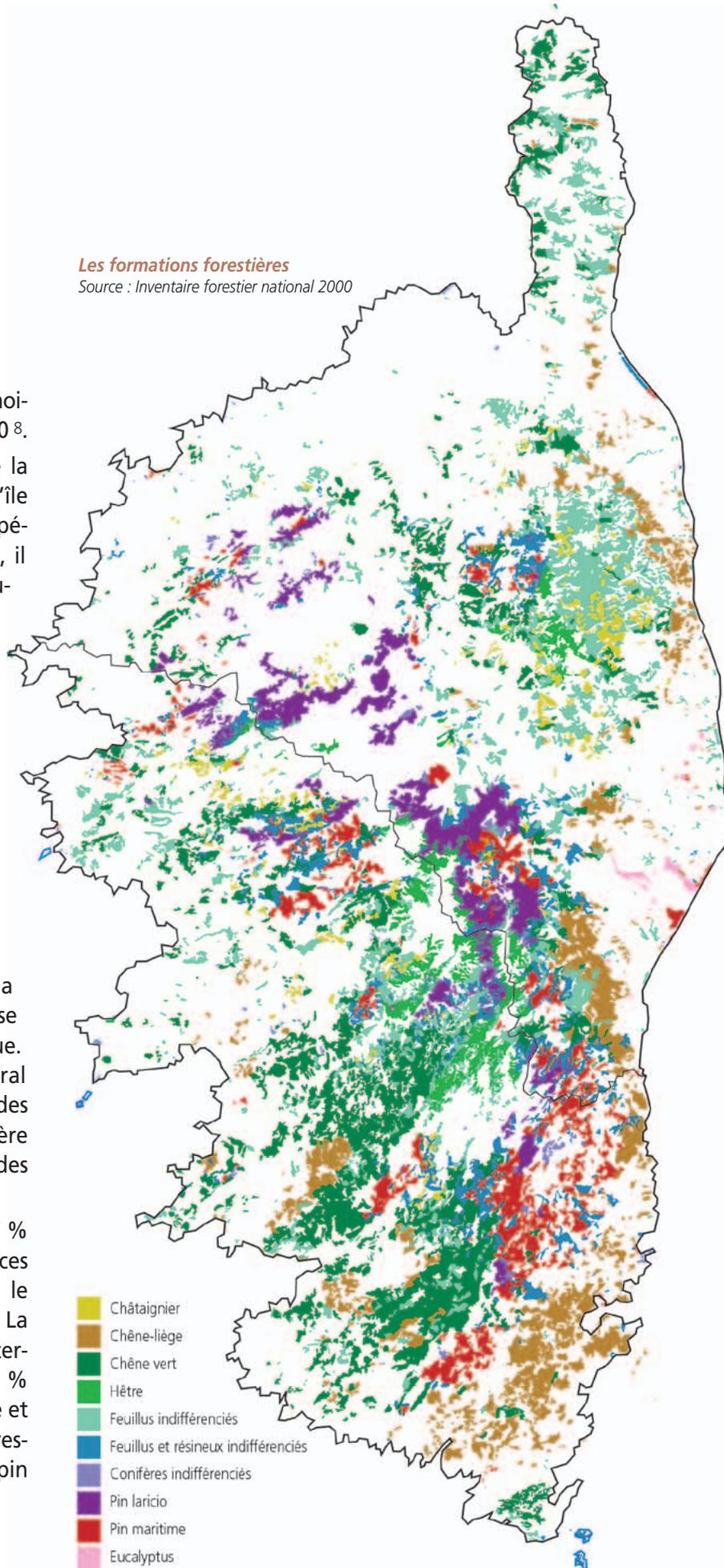
La couverture sylvestre est très diverse : le taux de boisement par petite région forestière varie dans une proportion de 1 à 2 (32 % en Balagne, 64 % en Castagniccia), en fonction notamment de l'importance des activités humaines anciennes (défrichements agricoles) et de la fréquence des incendies.

La conjonction de l'insularité, du climat, de la géologie et du relief confère aux forêts de Corse une grande diversité biologique et écologique. Typiquement méditerranéennes sur le littoral et à basse altitude, avec une prédominance des essences feuillues, elles acquièrent un caractère alpin dans les étages montagnards, royaume des résineux.

La forêt corse est majoritairement privée (77 % de la superficie boisée) et composée d'essences feuillues, dont les plus représentatives sont le chêne vert, le chêne-liège et le châtaignier. La forêt publique, relevant du régime forestier (territoriale et communale), présente sur les 23 % restants et pour sa majeure partie en moyenne et haute montagne, concentre l'essentiel de la ressource résineuse en pin laricio (86 %) et en pin maritime (56 %), sans oublier le hêtre (74 %).

Les formations forestières

Source : Inventaire forestier national 2000



8 - Source IGN Inventaire forestier national 2010.

Contrairement aux résineux qui se rencontrent exclusivement en futaie, les feuillus se retrouvent dans l'ensemble des types de peuplements forestiers et plus particulièrement le taillis.

Les formations boisées de production, au sens de l'IFN, représentent 400 000 ha (\pm 29 000) de la surface forestière insulaire.

La forêt corse voit sa mise en valeur handicapée par la topographie, la dispersion des peuplements productifs et le morcellement de la propriété en

forêt privée. L'exploitabilité, telle que définie par l'IFN, est la plus faible des régions de métropole (trois fois inférieure à la moyenne pour la classe « facile »). Aussi, les volumes exploités ne représentent-ils qu'une faible part de la production biologique et les volumes sur pied s'accroissent de façon régulière.

La récolte de bois d'œuvre, résineux pour l'essentiel, est réalisée à 90 % dans les forêts territoriales et les forêts communales soumises au régime forestier. Compte tenu de la situation des peuplements, de leurs caractéristiques intrinsèques et de leur exploitabilité, ceci correspond, en l'état des aménagements, à environ 30 000 m³/an.

Sur la période 2013-2020, le volume prévisionnel annuel théorique disponible, pour les forêts déjà aménagées, serait de l'ordre de 65 000 m³ toutes essences et qualités confondues. La forêt privée, quant à elle, encore peu gérée et mal desservie, produit surtout du bois de feu et du liège.

La production annuelle de bois de chauffage en forêt privée est évaluée par l'Office de développement agricole et rural de la Corse à 50 000 m³ (dont 15 000 m³ exportés vers la Sardaigne) et la production de liège à 5 500 m³ (soit 15 000 quintaux).

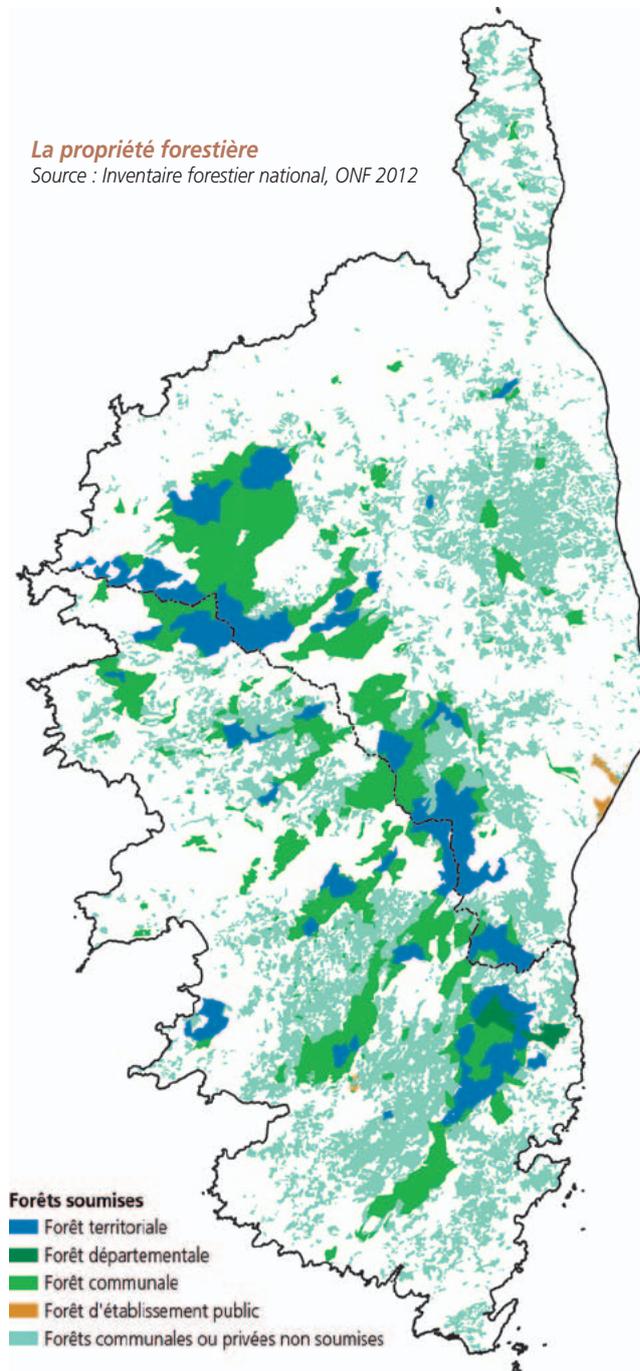
La production annuelle de bois énergie se développe sous l'égide de la société d'économie mixte « Corse Bois Énergie » et représente 14 000 m³ de bois ronds essentiellement, transformés en plaquettes forestières.

La filière bois en Corse dénombre actuellement huit entreprises de scierie et moins d'une dizaine d'exploitations forestières à titre principal, soit environ une quinzaine d'entreprises.

Les effectifs amont et aval de ce secteur d'activité, ressortis de la dernière *Enquête annuelle de branche* réalisée en 2004 par le Service régional de la statistique agricole, sont de 150 salariés répartis par branche d'activité comme suit :

La propriété forestière

Source : Inventaire forestier national, ONF 2012



- Forêts soumises**
- Forêt territoriale
 - Forêt départementale
 - Forêt communale
 - Forêt d'établissement public
 - Forêts communales ou privées non soumises

Activité		Nb.
Amont	Non salariés	6
	Sylviculture	0
	Exploitation forestière	30
Aval	Scierie	48
	Rabotage, ponçage et imprégnation	4
	Autres (dont activité de négoce)	62

Souvent abandonnées en raison de la déprise rurale et de l'évolution des habitudes alimentaires, les formations arborées traditionnelles – châtaigneraie (21 000 ha) et oliveraie (8 000 ha) – connaissent un certain regain d'intérêt résultant d'une demande croissante en produits agricoles et alimentaires de qualité et à forte typicité régionale (farine de châtaigne, charcuterie traditionnelle, produits transformés, etc.). Quant à la suberaie (forêt de chênes-lièges), sur laquelle reposait autrefois un secteur économique important, elle est aujourd'hui en grande partie délaissée par ses propriétaires même si sa surface augmente du fait de la dynamique naturelle. Elle est en partie menacée de dépérissement.

Mais la forêt remplit, et de façon prépondérante en Corse, d'autres fonctions essentielles : protection du milieu et des ressources naturelles, maintien de la biodiversité (la sittelle corse est strictement endémique des résineux de montagne), accueil d'activités récréatives et sportives, etc. Très présente dans le paysage, elle contribue par ailleurs à la renommée de nombreux sites (« grands cols », vallée de la Restonica, calanche de Piana, etc.).

Dans les forêts territoriales (ex-domaniales) et les autres forêts relevant du régime forestier, les conditions d'une gestion durable semblent globalement réunies, ce qui préserve la ressource future et permet d'envisager un accroissement de la récolte si les conditions d'organisation et de marché venaient à se consolider (meilleure valorisation de la ressource en bois par la mobilisation et la transformation des bois d'œuvre résineux et le développement de la filière bois énergie).

Il n'en est pas de même dans les forêts privées en raison de l'absence de traditions sylvicoles et de différents problèmes d'ordre structurel (morcellement du foncier, carence des équipements notamment en matière de desserte, incendies, etc.) limitant fortement les possibilités de gestion. Pour autant, qu'il s'agisse des forêts de chêne vert exploitées pour le bois de feu, de la suberaie pour le liège ou de la châtaigneraie pour les piquets ou pour le bois d'œuvre, la promotion d'une mise en valeur raisonnée et respectueuse de l'environnement trouve amplement sa justification.



DREAL/SBEP, Camille Feral

Semencier de pins maritimes à Fium'Orbo

Le feu constitue la principale menace pesant sur le patrimoine forestier insulaire. Même si les incendies se déclenchent prioritairement dans les milieux de type maquis, il existe des risques de débordement des grands incendies vers les milieux plus forestiers.

→ Voir le chapitre « Les risques naturels » page 86.

Un insecte ravageur, le *Matsucoccus feytaudi* apparu en Corse en 1994, représente également un risque important pour les peuplements de pin maritime. Les forêts de pin maritime couvrent en Corse une surface voisine de 32 000 ha et l'on peut légitimement s'inquiéter, sachant que cette cochenille, contre laquelle il n'existe pas de méthode de lutte efficace à basse altitude, a provoqué en quelques décennies le dépérissement de la pinède des Maures et de l'Esterel.

→ Voir le chapitre « Les espèces » page 30.

Les ressources forestières

Caractéristiques principales

- Taux de boisement et taux d'accroissement importants
- Importance des feux de forêt
- Topographie régionale
- Dispersion des peuplements productifs
- Morcellement de la propriété en forêt privée
- Insuffisance de gestion de la forêt privée

Tendances évolutives

- Développement de la filière bois énergie
- Développement du risque de dévastation des peuplements de pins maritimes par l'insecte ravageur *Matsucoccus feytaudi*

■ Point positif ■ Point négatif

Objectifs de référence

Engagements internationaux

- Conférences ministérielles pour la protection des forêts en Europe (Strasbourg, 1990; Helsinki, 1993; Lisbonne, 1998)

Engagements nationaux

- Code de l'environnement
- 1996, Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie
- 2001, Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt (principe de gestion durable des forêts)
- 2003, Décret n°2003-941 du 30 septembre 2003 relatif aux documents de gestion des forêts

Engagements régionaux

- 2000, Orientations régionales forestières de Corse approuvées le 30 juin 2000
- 2011, Schéma régional d'aménagement des forêts publiques approuvé le 19 décembre 2011
- 2006, Schéma régional de gestion sylvicole pour les forêts privées approuvé le 6 juillet 2006
- Révision du Plan corse de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (2013-2019)
- Révision du Programme de développement rural de la Corse (2014-20)
- Orientations du Schéma régional climat air énergie de la Corse

Utilisation du bois de châtaignier



CRPF, Adrien Pavie

Les ressources agricoles

L'agriculture en Corse

■ Le territoire corse

Une importante partie du territoire de la Corse est inexploitable par l'agriculture en raison d'une altitude trop élevée ou d'une pente trop forte.

Dans sa grande majorité, le territoire présente une pente supérieure à 15 % et des sols peu profonds, plus propices à l'élevage qu'aux grandes cultures. Viticulture, arboriculture et céréaliculture se situent donc préférentiellement dans les plaines alluviales et sur les coteaux, notamment en plaine orientale. De ce fait, près de 80 % des surfaces cultivées de l'île se trouvent en Haute-Corse.

En 2010, la superficie agricole utilisée représente 168 000 ha soit environ 19 % de la surface de la Corse. 84 % de la surface agricole utile (SAU) est déclarée en landes et parcours, 9 % en cultures permanentes (vignes et vergers), 7 % en terres arables⁹. Elle est fortement corrélée à la géographie de l'île qui présente plus de 45 % du territoire sur des pentes supérieures à 30 % et seulement 11 % cultivable¹⁰. La surface déclarée en landes et parcours ne représente pas l'ensemble de l'espace pastoral utilisé en libre parcours qui comprend aussi des parcours ligneux¹¹.

Les potentialités et les activités agricoles sont réparties sur tout le territoire :

- en plaine, des sols profonds, mécanisables et souvent desservis par le réseau d'irrigation ;
- en coteaux, des terroirs viticoles de qualité et la préexistence de vergers traditionnels d'oliviers ;
- plus en altitude, la préexistence de vergers traditionnels de châtaigniers ;
- sur l'ensemble du territoire, des parcours naturels aux potentialités fourragères, une flore mellifère spécifique.

■ Peu d'actifs pour gérer de vastes territoires ruraux

Sur les 360 communes de Corse, 333 se trouvent classées en zone de montagne ou de haute montagne. 80 % du territoire régional peut être qualifié de rural faiblement peuplé : six habitants sur dix habitent en zone urbaine.

La population agricole s'élevait quant à elle à 5 000 personnes (hors saisonniers) en 2010, dont 3 000 responsables d'exploitation, gérant 2 810 exploitations sur tout le territoire. Corrélée de manière plus générale à la diminution des acteurs du monde rural, ce nombre est en diminution de 21 % par rapport à 2000¹². Toutefois la baisse du nombre total d'exploitations reste inférieure à la baisse nationale (- 26 %).

Cela se traduit par une augmentation de la taille moyenne des exploitations : celles de plus de 100 ha ont progressé de 42 % entre 2000 et 2005, et représentent, en 2007, 59 % de la surface agricole utilisée pour un peu plus de 20 % des exploitations.

Occupation du sol en ha - Année 2010 INSEE

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Région	France métro.
Sols bâtis	4 307	2 836	7 143	848 686
Sols artificialités non bâtis	7 537	15 953	23 489	4 053 694
Sols boisés	127 223	142 332	269 555	16 999 786
Sols cultivés	5 383	18 966	24 349	18 782 881
Surfaces toujours en herbe	59 754	30 487	90 241	9 461 940
Autres	198 639	258 252	456 892	4 772 259
Total	402 843	468 826	871 669	54 919 246

Note : les superficies réparties dans ce tableau sont celles de l'enquête Teruti-Lucas 2007 MAAPRAT (SSP) ; elles peuvent différer de celles de l'IGN ou du cadastre.

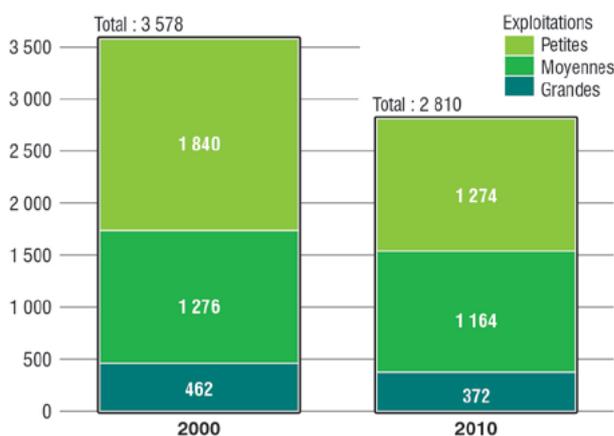
9 - Données RGA 2010, DISAR.

10 - Source : ODARC, Cartographie des espaces singuliers.

11 - Source : Plan d'action pastoral corse, fermes de référence.

12 - Source : RGA 2010.

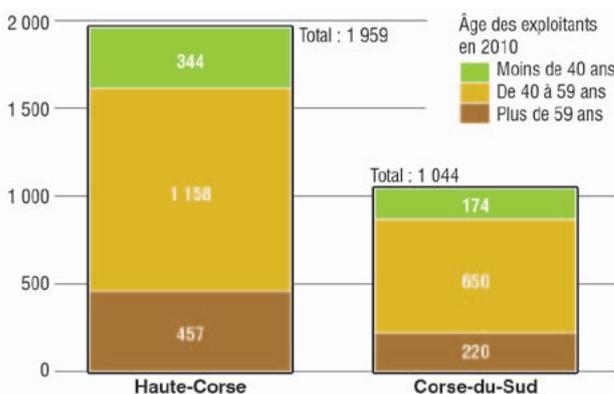
En revanche, la réduction du nombre d'exploitations s'accompagne d'une diminution de 28 % des effectifs agricoles entre 1999 et 2009, et cette diminution, loin de se faire à un rythme linéaire, est fortement impactée par le vieillissement de la population agricole.



Exploitations agricoles selon leur dimension économique (PBS)

Source : Agreste 2000-2010.

Préoccupation majeure, la population agricole se situe dans une tranche d'âge relativement élevée, quelle que soit le type d'exploitation. Chez les plus de cinquante ans, 68 % ne connaissent pas de successeurs pour leur exploitation (jusqu'à 75 % pour les petites exploitations). Le rythme des installations aidées de jeunes agriculteurs (JA), plus élevé que dans les autres régions, atteint à peine plus de trente par an en moyenne et reste insuffisant pour maintenir la population agricole à son niveau actuel.



Nombre de chefs d'exploitations et co-exploitants actifs sur l'exploitation

Source : Agreste RGA

Par ailleurs, 48 % des exploitants et coexploitants des moyennes et grandes exploitations n'ont pas de formation agricole même si la structuration des filières favorise aujourd'hui l'attractivité du secteur agricole en direction de personnes diplômées. L'intérieur de l'île connaît toutefois un certain renouveau lié à l'activité touristique. Un grand nombre d'agriculteurs profitent ainsi de ce regain d'intérêt en diversifiant leur offre et en proposant des nuitées en chambres d'hôtes, gîtes ruraux, etc. et/ou en pratiquant la vente directe de leurs produits. L'augmentation du nombre de fermes équestres illustre également la demande en activités de pleine nature.

■ Les productions

● Des productions diversifiées essentiellement non intensives

L'agriculture est diversifiée (élevage, vergers, maraîchage, COD¹³ et fourrages) et essentiellement non intensive : parcellaire plus ou moins morcelé, petite taille d'exploitation, densité des vergers, tradition pastorale et races animales locales qui valorisent les parcours y compris pentus et d'altitude. Sur la période 2000-2010, l'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) reste majoritairement l'élevage (près de 60 % des exploitations). L'élevage de bovins viande domine avec 24 % des exploitations classées dans cette orientation technico-économique. Il occupe cependant la seconde position, après l'élevage ovin/caprin, lorsqu'on considère les moyennes et grandes exploitations. Enfin si l'on considère sa part dans la production brute standard (PBS) régionale, on le trouve seulement en quatrième position (11 %) après la viticulture (37 %), l'arboriculture (21 %) et l'élevage de petits ruminants (13 %).

Il convient de distinguer une agriculture de plaine et coteaux spécialisée, plutôt moderne, mécanisée, souvent irriguée mais faiblement utilisatrice d'espace, d'un élevage dit « sylvo-pastoral » généralement extensif et fondé sur l'utilisation d'une très grande superficie de parcours. Le premier cas concerne les grandes cultures annuelles

13 - COD : céréales, oléagineux et protéagineux

ou pérennes et les cultures légumières, mais aussi quelques éleveurs qui cultivent des prairies en zone de plaine.

En nombre d'exploitations et en surface, on observe une nette diminution du maraîchage (autour de - 50 %) et des cultures fruitières (autour



DREAU/ODD, Georges Winterstein

Troupeau de mouton dans l'Alta Rocca

de - 20 %) et une nette augmentation de l'orientation *grandes cultures* qui a doublée même si elle ne représente que 4 % des exploitations.

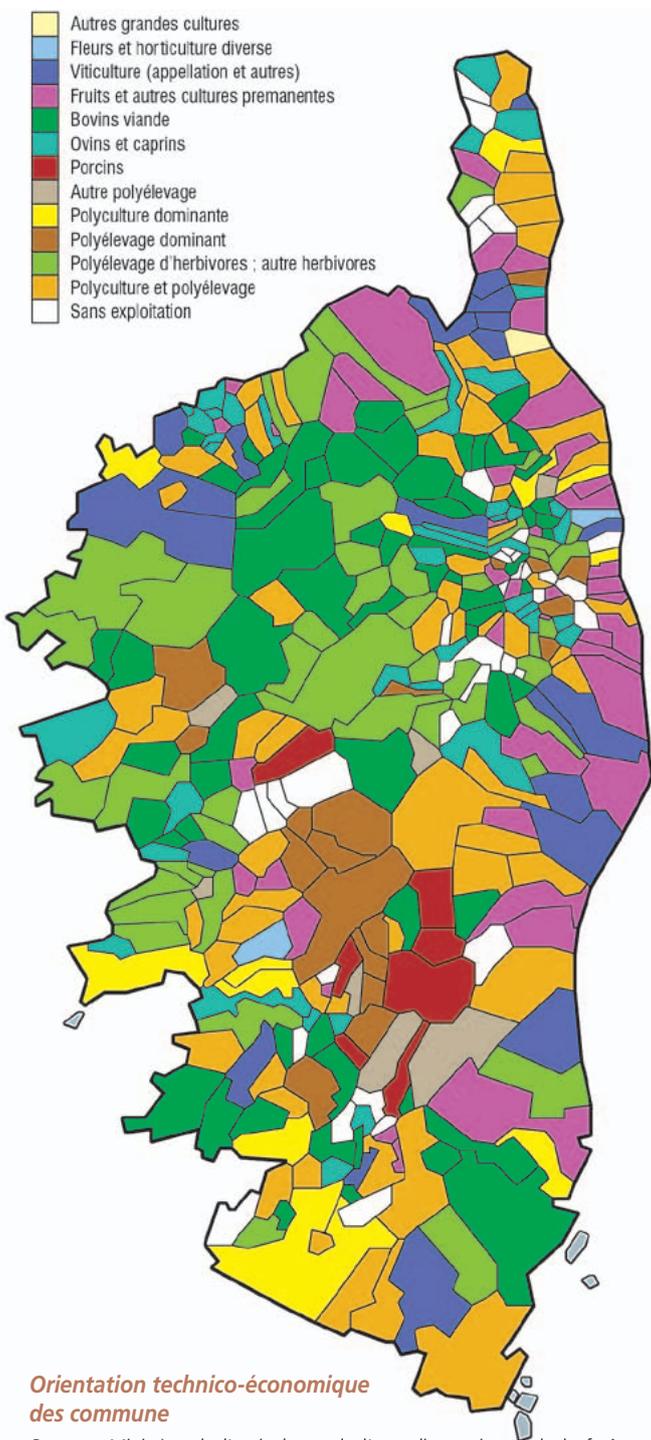
L'essor des filières apicole et plantes aromatiques est sensible, avec :

- une production annuelle de miel qui, depuis l'obtention de l'appellation d'origine en 1998, suivie de l'AOP en 2000, a augmenté de 100 tonnes pour une production variant de 250 à 300 tonnes/an ¹⁴.
- la multiplication par quatre des surfaces plantées en plantes aromatiques entre 2000 (24 ha) et 2009 (106 ha) ¹⁵.

● **Un élevage généralement sur libre parcours**

L'élevage pastoral ovin et/ou caprin laitier pour la confection du fromage est traditionnel en Corse. Les deux tiers des exploitations se situent en Haute-Corse pour plus de 70 % des effectifs de petits ruminants. Comme ailleurs en Méditerranée, les espaces littoraux précédemment exploités par les troupeaux une partie de l'année ont été abandonnés au profit de l'urbain, du tourisme ou des cultures à forte valeur ajoutée. Les troupeaux se retrouvent le plus souvent cantonnés dans les terres où le foncier subit une pression moindre mais où les surfaces sont plus difficilement mécanisables.

Malgré un marché très porteur pour les fromages insulaires, les productions laitières ovine et caprine sont en diminution. Les transformateurs vont donc chercher en Sardaigne ou sur le continent une part croissante du lait qu'ils transforment. Une telle pratique n'est pas autorisée dans le cadre de l'AOC Brocciu, seul sigle d'origine aujourd'hui reconnu dans cette filière.

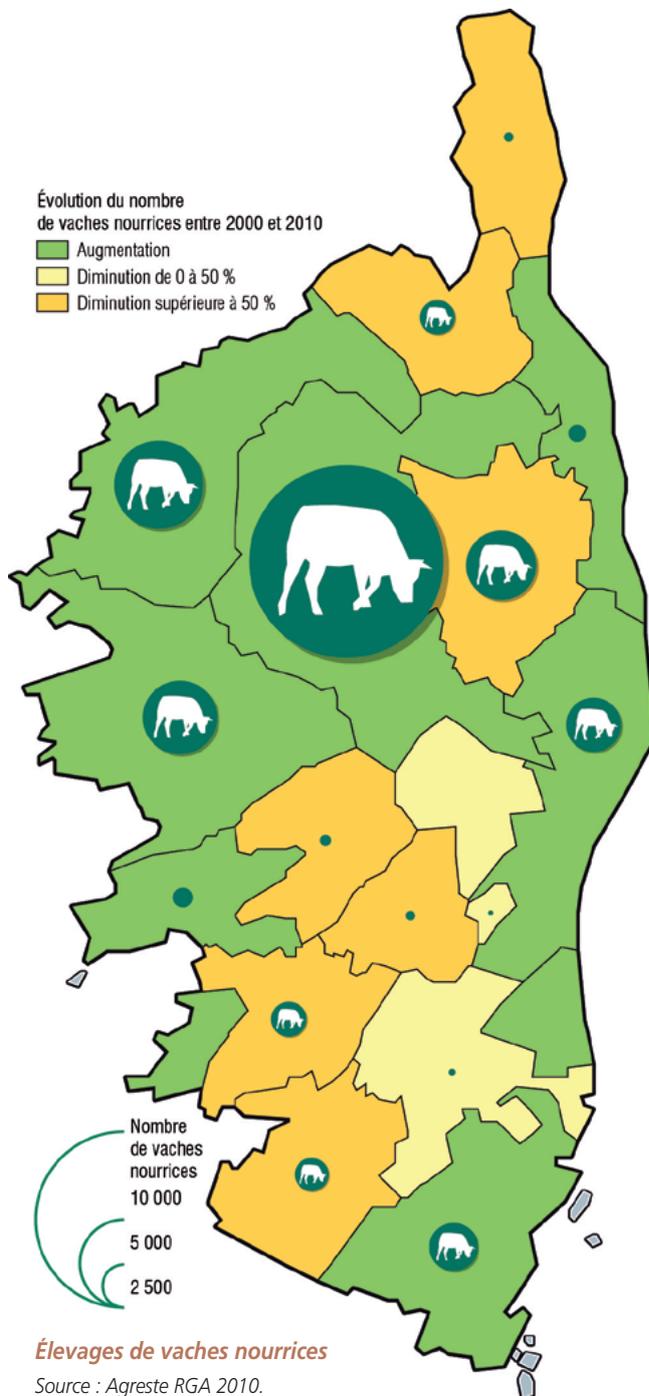


Orientation technico-économique des commune

Source : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ; Agreste 2010.

14 - Source : Syndicat AOC Miel de Corse, Mele di Corsica.

15 - Source : Agence Bio.



Élevages de vaches nourrices

Source : Agreste RGA 2010.

L'élevage bovin s'est surtout développé dans le dernier quart du XX^e siècle. 65 % des effectifs se situent en Haute-Corse, avec une progression dans ce département de près de 6 % sur les dix dernières années. En Corse-du-Sud, la tendance pour la même période a plutôt diminué. Au niveau régional, le nombre de bovins est resté globalement stable, en se concentrant dans un plus petit nombre d'exploitations, plus spécialisées.

Les parcours occupent de fait une place prépondérante quel que soit le type d'élevage ; les ressources du maquis (fruits, jeunes pousses) complètent utilement un fourrage herbacé dont le déficit est structurel en Corse. Une quantité importante de fourrages, estimée à 14 000 tonnes¹⁶, est ainsi achetée

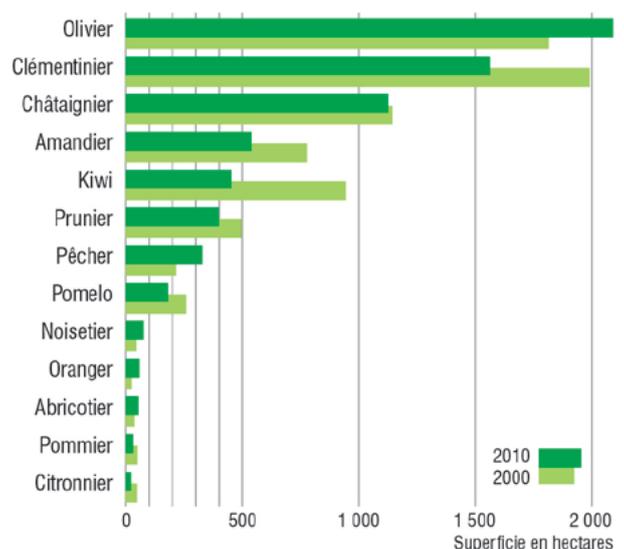
hors Corse chaque année. Dans ce contexte, les élevages se trouvent mis en concurrence pour l'accès à une ressource naturellement disponible selon les saisons. La trop fréquente absence de gestion des troupeaux induit une utilisation sub-optimale des estives et une divagation animale.

L'élevage porcin continue d'augmenter et, à l'instar de l'élevage bovin, se retrouve plus concentré dans des exploitations plus spécialisées. En 2010, une centaine d'élevages, principalement localisés dans le département de la Corse-du-Sud, représentent les trois quarts des surfaces et des producteurs. Traditionnellement, cet élevage repose sur la conduite en parcours, notamment châtaigniers et châtaigneraies

Des surfaces cultivées qui évoluent

Les surfaces cultivées (terres arables et cultures permanentes) ont diminuées de 10 % en dix ans (sont en particulier concernées les surfaces en kiwi, vigne, amandiers, pruniers et agrumes).

Traditionnellement prédominantes en Castagniccia, les châtaigneraies font exception et se maintiennent autour de 1 000 ha. La châtaigne, dont la culture est généralement conduite de façon très extensive, est valorisée quasi-intégralement sous forme de farine. On estime également que le châtaignier est présent sur près de 6 000 ha de parcours destinés aux animaux, en particulier les porcins.



Évolution de la superficie arboricole

Sources : RGE 2000 et 2010.

16 - Source : Chambre régionale d'agriculture.

Les superficies en pêcher et en olivier progressent. L'oléaie traditionnelle extensive est plutôt localisée sur le territoire balanin, alors que les nouveaux vergers, plus denses et irrigués, se développent un peu partout sur le littoral.

● Une plus value identitaire et environnementale à construire et à faire valoir

Le terroir naturel, par son climat et son relief, oriente l'agriculture vers des productions qui ne sont pas des productions en volume. En Corse, c'est le terroir plus que le marché qui crée l'opportunité agricole. Ainsi, le modèle prédominant est inscrit dans une démarche qualité de valorisation des ressources locales. Il s'appuie sur la reconnaissance de variétés domestiques locales (cépages corses, variétés d'olives et de châtaignes, clémentine, races animales, abeille de Corse) adaptées aux terroirs naturels et sur les savoir-faire traditionnels de transformation. Caractérisée par de petits volumes, des coûts de production et de transports élevés et affectée par des modes de consommation plus tournés vers une offre générale que vers une offre de produits de terroirs, l'agriculture corse reste compétitivement fragile.

Les efforts portés sur la qualité et la traçabilité doivent permettre de la consolider et de résorber la part d'agriculture informelle qui subsiste encore aujourd'hui (abattage clandestin, importations de lait, etc.).

L'organisation des producteurs a permis d'aboutir à la certification de tout un ensemble de produits. On dénombre neuf territoires d'appellation d'origine pour le vignoble et sept obtentions AOC-IGP sur les autres productions : IGP clémentine, AOC huile d'olive, AOC farine de châtaigne, IGP noisette de Cervioni, IGP pomelo ; pour le fromage AOC Brocciu ; pour la charcuterie AOC Prizuttu, Lonzu, Coppia di Corsica.

Par ailleurs, depuis 2007, une réelle dynamique de conversion vers l'agriculture biologique est observée, en particulier dans les filières fruits secs (châtaigne, amande, noisette) mais aussi en viticulture et en élevage bovin. En 2010, on dénombre 222 exploitations agricoles certifiées « bio » ou en conversion, mettant en valeur 8 132 hectares sur l'ensemble de la région, soit 5 % de la SAU Corse.



DREAU/SBEP, Bernard Recorbet

Troupeau de bovidés et zone humide de l'embouchure Prunelli-Gravona

En 2007 comme en 2012, on compte seulement trois exploitations qualifiées au titre de l'agriculture raisonnée, toutes les trois en productions végétales ¹⁷.

D'une manière plus générale, la certification environnementale au sens large (diagnostic environnementaux, adoption de cahiers des charges, engagement carbone, etc.) constitue une réelle opportunité pour la production corse et une thématique de recherche et développement à conforter.

■ La question foncière

Un enjeu majeur du secteur agricole est l'installation. Elle est fortement pénalisée par un accès au foncier de plus en plus difficile :

- conflits d'intérêts et spéculation foncière en zone péri-urbaine ;
- morcellement, déficit de titres de propriétés et indivision en zone rurale profonde ;
- étalement urbain qui réduit les espaces cultivables, déjà peu représentés en Corse, et les fragmente accélérant ainsi la déprise.

La pression d'urbanisation s'exerce en Corse sur les rares terres profondes et peu pentues dans les zones péri-urbaines, dans les plaines et les vallées. Les effets indirects de l'urbanisation sur l'agriculture sont nombreux et ont un impact probablement bien plus fort que la seule consommation des espaces agricoles (pression spéculative, refus d'octroi des baux agricoles, droits d'exploiter tacites sous réserve de ne pas déclarer à la PAC, etc.). Les zones périphériques d'Ajaccio et de Bastia, les zones littorales sont particulièrement touchées

¹⁷ - Source : DGAL, ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - Réalisation : Farre - <http://www.farre.org>.

par le phénomène. Les cultures pérennes (vignes, oliveraies, vergers) y sont un peu moins sensibles que les prairies.

À l'inverse de ce qui se passe sur le littoral ou en périphérie des villes, voire des villages, un accès juridiquement sûr aux terrains agricoles de l'intérieur est rendu difficile par leur trop faible valeur. En effet, compte-tenu des moyens qu'il faut mettre en œuvre pour résoudre les indivisions, les héritages, les difficultés de mutation propres aux biens non délimités, le « désordre » foncier perdure et les exploitants sont contraints d'exercer leur activité sans droit juridiquement établi sur les terrains qu'ils exploitent. L'achat du minimum de terrain nécessaire à l'édification d'un bâtiment d'élevage permettant une capitalisation minimale est souvent difficile dans ces conditions. L'absence d'investissement même réduit sur les terrains (clôtures, points d'eau, etc.) maintient les valeurs agricoles et par là leur prix à des niveaux trop faibles pour inciter les propriétaires à la reconstitution des titres de propriété.

Dans ces espaces, les associations foncières pastorales permettent de sécuriser, dans un cadre collectif, le lien juridique entre les exploitants et les terrains qu'ils exploitent malgré l'absence de titre de propriété et les indivisions non résolues.

■ Une nécessaire adaptation au changement climatique et aux crises sanitaires

D'une part le changement climatique a une incidence directe sur la production en Corse (fourrages et vergers pénalisés par la pluviométrie insuffisante et irrégulière par exemple) et d'autre part, la mondialisation des échanges expose notre région à l'introduction de pathogènes divers (fièvre catarrhale ovine, peste porcine dans le monde animal ; charançon rouge du palmier, cynips du châtaignier dans le monde végétal).

La conjonction de ces deux paramètres favorise l'implantation durable des pathogènes introduits et l'émergence possible de crises sanitaires importantes.

En cas de sécheresses et/ou d'épisodes venteux (plus fréquents, plus intenses ou d'une durée plus importante) le risque d'incendie pourrait être démultiplié. Les incendies peuvent entraîner une forte dégradation des sols, dans certains cas, leur stérilisation et une importante érosion dans les pentes. Dans tous les cas c'est aussi le potentiel productif des agriculteurs qui est sévèrement endommagé, parfois de manière durable.

→ Voir le chapitre « Les risques » page 86.

Plaines et collines exploitées en Balagne

OEC/ODD, Joseph Salvini



L'empreinte environnementale de l'agriculture

L'analyse des interactions entre agriculture et environnement permet d'établir un état des lieux de l'empreinte environnementale de l'agriculture sur l'environnement.

■ **Sur l'équilibre territorial**

L'agriculture représente moins de 3 % du PIB mais constitue la principale activité utilisatrice d'espace en milieu rural. Elle permet de développer de l'emploi disséminé dans l'espace rural et favorise la valorisation des ressources locales et les débouchés de proximité. Ainsi, le maintien et l'augmentation de l'activité agricole constituent une priorité régionale dans sa stratégie de développement durable. Pour la Corse, le *Plan régional d'agriculture durable* fait partie intégrante du *Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse* (PADDUC) en cours de réalisation. La délibération du 26 juillet 2012 de l'Assemblée de Corse, qui en fixe les orientations stratégiques, précise en particulier que le PADDUC formulera des préconisations et définira des cartographies sur des espaces considérés comme stratégiques. Il proposera des dispositifs normatifs pour la protection des espaces à potentialités agricoles et forestières afin de favoriser la production agricole dans son ensemble, et notamment l'auto-provisionnement, ainsi que le soutien aux produits à forte typicité; ces protections pourront être couplées à des mécanismes d'aménagement foncier concourant à la mobilisation effective du foncier agricole, ou donner lieu à des mécanismes de compensation.

■ **Sur la biodiversité et les paysages**

Les différents types de production participent largement au maintien d'espaces ouverts, à la protection contre les incendies, à la régulation des nappes et favorisent la biodiversité et l'attractivité des paysages.



Élevage de porcs

DRAAF/SRISE

L'agriculture valorise les races et variétés domestiques locales et constitue une réelle opportunité de poursuivre et développer leur conservation, leur sélection et leur diffusion au bénéfice de la biodiversité.

Les incendies d'origine pastorale ont fortement diminués.

→ Voir le chapitre « *Les risques* » page 86.

La divagation animale constitue un mode d'utilisation non maîtrisée de l'espace et des ressources souvent incompatible avec la gestion spécifique des espaces naturels et forestiers. Elle provoque des conflits d'usages et est source potentielle de risques sanitaires.

■ **Sur les pollutions**

Au niveau des bassins versants, on n'observe pas significativement de pollutions diffuses liées aux activités agricoles. L'état environnemental des cours d'eau est satisfaisant.

→ Voir le chapitre « *La qualité des eaux* » page 42.

Les pollutions ponctuelles (pesticides, notamment herbicides, et rejets des unités artisanales agro-alimentaires) ont peu d'influence sur l'état chimique des masses d'eau superficielles et souterraines mais peuvent nuire à la qualité des productions et favoriser des pollutions locales en bas de pente ou pour les cultures suivantes. Selon la note de suivi du plan *Écophyto* 2008-2009, les quantités de substances actives (QSA) vendues ont diminué de façon sensible (- 19,5 %) en Corse, mais le nombre de doses utilisées (NODU, indicateur pondérant les volumes bruts vendus par une dose de référence ou dose-unité propre à chaque substance active) a, lui, légèrement augmenté sur la même période (+ 1,02 %).

■ Sur la consommation d'eau

Les prélèvements agricoles d'eau brute, principalement à partir des eaux superficielles, ont été estimés à 54 millions de mètres cubes en 2010¹⁸.

L'OEHC a livré 20 millions de mètres cubes à la filière en 2011¹⁹. Sur la période 2005-2011, la consommation annuelle moyenne s'élève à 19,7 millions de m³ avec une variété interannuelle qui peut être très marquée en année climatique exceptionnelle (en 2010, consommation de 16 millions de m³ à corrélérer avec une pluviométrie plus élevée).

L'amélioration des connaissances sur les prélèvements est indispensable pour mieux quantifier dans le cadre du prochain SDAGE les pressions des différents secteurs d'activité.

→ Voir le chapitre « Les ressources en eau » page 52.

■ Sur l'érosion des sols

Sur terrains pentus, les passages répétés d'engins, les opérations de dessouchage, de nivellement, de gros travaux du sol peuvent conduire au décapage du sol avec un impact important sur les pertes de matière organique et une augmentation des risques d'érosion. Le surpâturage et les sols nus en période hivernale sont également des facteurs importants. Pour l'entretien des vergers, la tendance actuelle est à la pratique d'engrais vert semé entre les rangs ou au maintien d'une couverture végétale spontanée de graminées. Une érosion en nappe sur les interlignes peu s'observer y compris sous vergers relativement plats lorsque ce couvert n'est pas encore installé. Des érosions très importantes sous vieilles vignes conduites avec désherbage total peuvent être constatées. La destruction des terrasses anthropiques à la faveur de terrassements contribue à l'accélération du ruissellement et de l'érosion. La tendance actuelle est plutôt à la conservation des terrasses y compris en viticulture.

18 - Source : Comité de bassin Corse - AE RMC.

19 - Source : OEHC.

20 - Source : Bilan énergie et inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la Corse 2008, ADEME / Délégation à l'énergie de la Collectivité territoriale de Corse.



Gilles Porre

Ancien moulin et jardins en terrasse à Vescovato

■ Sur les gaz à effet de serre

En Corse, l'agriculture contribue à environ 10 % des émissions globales de GES²⁰ avec :

- des émissions de CH₄ et N₂O liées à la fermentation entérique et aux déjections animales de 206 300 teq CO₂ et un ratio par tête de bétail inférieur à la moyenne nationale ;
- des émissions de N₂O liées à l'utilisation d'engrais de seulement 45 100 teq CO₂ en relation avec une quantité d'azote totale épandue de 109 kg/ha contre 130 kg/ha au niveau national.

Au niveau de la capacité de stockage, l'analyse des facteurs de contrôle de la distribution des teneurs en carbone du sol²¹ montre le rôle prépondérant du climat qui induit un stockage régional important en relation avec les zones d'altitude supérieure à 500 mètres occupées en forêt, maquis et prairies et des valeurs plus faibles en zone agricole de basse altitude où la pluviométrie plus faible et les températures plus élevées contribuent à une minéralisation plus rapide. Compte-tenu du climat

21 - Source : Une analyse des facteurs de contrôle de la distribution des teneurs en carbone des horizons superficiels des sols de Corse, Y. Grosset, A.C. Richer de Forges, J. Demartini, N.P.A.Saby, M. P. Martin, J. Meersmans, D. Arrouays.

et des types de sols, les pertes de carbone lorsque le sol est travaillé peuvent s'élever à 4 %/ha/an (pourcentage supérieur à la moyenne nationale et variable en fonction de la nature des sols²²). Ainsi sur certains vignobles adultes, on peut observer des teneurs moyennes voisines de seulement 1 %. À travers certaines pratiques, l'agriculture a un potentiel d'action local positif sur le stockage additionnel du carbone :

- les teneurs en carbone voisines de 2% sous clémentiniers peuvent doubler si l'on pratique l'enherbement permanent des inter-rangs²³ ;
- le non-labour lorsqu'il n'engendre pas de dés-herbages additionnels ;
- la pratique d'engrais verts en interculture ;
- l'élevage sur libre parcours par sa contribution au maintien de surfaces en herbe ;
- et d'une manière plus générale toutes les pratiques qui diminuent les risques d'érosion.

■ **Sur les organismes génétiquement modifiés (OGM)**

En 2006, la région Corse a intégré le *Réseau européen des régions sans OGM*. Ce réseau a été créé le 4 novembre 2003, lorsque dix autorités régionales européennes ont signé une déclaration conjointe visant à sauvegarder leurs productions locales ou régionales de qualité, menacées par l'introduction des OGM. En 2005, le réseau a adopté la *Charte de Florence* qui fixe pour objectifs de « protéger l'agriculture traditionnelle et biologique contre les OGM », « certifier des approvisionnements de matières premières sans OGM » en s'engageant à promouvoir au niveau régional des plans spécifiques et/ou des normes techniques. La mise en place d'un périmètre « OGM-Free » comme caractérisé dans la charte nécessite de réaliser une étude de faisabilité. Les premiers travaux sur la thématique de l'autonomie fourragère des élevages permettront d'alimenter la réflexion sur la protection de l'agriculture traditionnelle.

22 - Source : ODARC.

23 - Source : essais SRA-SEI, 1981-2001.



DREAU/SBEP, Bernard Recorbet

Collines exploitées à Saint-Florent

Les actions environnementales

■ **Pour un territoire régional équilibré**

● **La protection du foncier agricole**

Différents outils réglementaires sont mis en œuvre pour préserver le foncier agricole :

- la loi d'orientation agricole de 1999 permet le classement en *zones agricoles protégées* (ZPA) des surfaces agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique. Cette procédure de classement est en cours sur le périmètre étendu autour du vignoble de Patrimonio et de la Conca d'Oru ;
- la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 a permis aux départements de délimiter des *périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains* ;
- le PADDUC en cours de réalisation sera articulé avec les ZAP et les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains. Il prévoit une cartographie des espaces agricoles et des dispositifs associés de protection qui prévaudront pour tous les documents de planification infra-régionaux.

● **La mobilisation du foncier agricole**

Les associations foncières constituent en Corse un outil d'aménagement pertinent pour faciliter

l'accès à la ressource foncière. Elles apportent des éléments de réponse à la problématique du foncier rural en permettant de mobiliser du foncier morcelé et indivis sans transfert de propriété. D'autres éléments vont également dans ce sens : l'activité du GIRTEC (Groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse) et le fonds foncier agricole confié à la SAFER.

■ **Pour une agriculture raisonnée**

● **Les mesures agro-environnementales**

En 2012, 8 424 ha sont sous contrat *Prime herbagères agro-environnementale* garantissant leur maintien en herbe et une gestion extensive. Près de 2 700 ha sont sous contrat *Bio*. Près de 8 240 ha font l'objet de mesures de gestion plus ciblées par le biais des mesures agro-environnementales territorialisées. Les mesures les plus actives aujourd'hui ont trait à la gestion raisonnée des traitements phytosanitaires, à l'enherbement sous culture ligneuse pérenne, à la protection des paysages agro-pastoraux ²⁴.

● **Le plan *Écophyto***

Élaboré suite au « Grenelle de l'environnement », il vise à réduire progressivement l'utilisation de produits phytosanitaires si possible de 50 % au niveau de l'échelle nationale, dans un délai de dix ans. Depuis 2009, ce plan est décliné en Corse : le pilotage en est assuré par la DRAAF en coordination avec la Chambre régionale d'agriculture. Ainsi, les volets « *Surveillance biologique du territoire* », « *Formation des utilisateurs, distributeurs et conseillers* », « *Expérimentation et démonstration de systèmes économes en phytos* » sont opérationnels.

Le plan *Écophyto* prolonge également l'acquisition de connaissances sur la pollution des eaux par les pesticides initiée en 2006 par les services de l'État. Un suivi particulier est mené au niveau des éventuelles pollutions des eaux par les produits phytopharmaceutiques au travers du GRAP (Groupe régional d'actions phytos), co-piloté par la DRAAF et la DREAL : un plan de neuf actions est en cours de validation.

La modernisation, la professionnalisation des exploitations et l'augmentation du niveau de formation des acteurs du monde agricole contribuent ainsi à la sensibilisation aux problématiques environnementales.

■ **Pour améliorer, mutualiser, partager la connaissance**

● **Un référentiel pédologique et agronomique**

Pour minimiser l'impact environnemental en optimisant les choix culturaux, la conduite et l'irrigation, la région s'est doté d'un référentiel pédologique 1:25 000 dans les principales plaines cultivées (le *Référentiel pédologique approfondi*) et a développé un outil d'aide à la décision interactif sur les potentialités agricoles.

→ Voir le site : <http://www.odarc.fr/geodarc>

● **Le réseau *Agro Météo***

En complément des bulletins de santé du végétal, la Chambre d'agriculture développe en partenariat avec la région un outil d'aide pour permettre l'irrigation dans des conditions compatibles avec la préservation des ressources. Ce projet initié en 2010 est aujourd'hui en phase de test.

● **Le Plan d'action pastoral et le Réseau expérimental des fermes de référence**

Ces deux dispositifs mis en œuvre par la Chambre d'agriculture en partenariat avec la région visent à acquérir des références techniques sur les systèmes d'élevages, afin d'améliorer les pratiques et promouvoir des itinéraires agronomiques durables.

● **Deux pôles de compétence agronomiques**

La région soutient la constitution de deux plateformes de recherche et de développement regroupant chercheurs et professionnels agricoles (*Corsic'Agropôle* pour les filières végétales et le Pôle agronomique d'Altiani pour les filières animales). Les projets portés par ces deux pôles de compétences contribuent à renforcer la compétitivité, la qualité, l'identité et l'excellence environnementale de l'agriculture. Ils jouent un rôle régional important dans l'incubation et le transfert de bonnes pratiques.

24 - Source : Extraction ISIS de la DRAAF, septembre 2012.

■ Pour une meilleure prise en compte des équilibres dans les dispositifs d'aide à l'agriculture

Le montant annuel des aides du premier pilier de la PAC s'élève à 24 millions d'euros (2011, aides découplées et aides animales couplées). Pour le second pilier le montant des indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) représente 12 millions d'euros à lui seul.

Les aides pour lesquelles la gouvernance est exercée localement en région, constituent un levier dont la pertinence mérite d'être réexaminée au travers du prisme environnemental.



DREAL/SBEP, Bernard Recorbet

Production fromagère traditionnelle

Les ressources agricoles

Caractéristiques principales

- Diversité de l'agriculture (potentialités et ressources diverses : plaines irriguées, terroirs, parcours)
- Caractère non intensif de l'agriculture (taille des parcelles, densité, conduite) n'impactant pas la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Contribution forte à la production d'aménités, à l'équilibre territorial, aux paysages et à la biodiversité
- Biodiversité remarquable au niveau des semences et espèces domestiques locales, adaptées aux conditions d'exploitation et à leur milieu et sources de valeur-ajoutée
- Valorisation de la qualité et de la typicité (structuration de filières, appellation d'origine, productions typiques) sur une offre de produits diversifiés
- Importance de la part de la SAU en landes et parcours : conservation des sols et stockage du carbone
- Faible nombre d'acteurs ruraux et agricoles
- Difficultés d'accès aux ressources foncières : maîtrise (indivis) et pression urbaine (spéculation)
- Offre de produits agricoles inférieure à la demande
- Dépendance au continent (fourrages, intrants, compléments alimentaires), des coûts de transports élevés
- Existence de marges de progrès en matière de formation
- Sensibilisation et formation insuffisante aux questions environnementales (érosion entre autre)
- Divagation animale : utilisation non maîtrisée des ressources et conflits d'usage

Tendances évolutives

- Structuration des filières de production, organisation des producteurs et démarches de certification de la qualité
- Existence d'un marché porteur pour les produits corses
- Essor de l'agriculture biologique et raisonnée
- Diminution des mises à feu d'origine pastorale
- Mise en place de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA)
- Mise en œuvre du PADDUC valant Plan régional de l'agriculture durable
- Potentialités productives importantes mobilisables
- Diminution des acteurs ruraux et agricoles : fermeture du milieu (risques d'incendies, perte de biodiversité, etc.)
- Étalement urbain, spéculation foncière, consommation des espaces à fortes potentialités par des usages immobiliers d'agrément, d'habitation ou de production
- Désaffectation pour la production de certaines spéculations demandées au niveau du marché local (maraîchage)
- Risques sanitaires et espèces invasives (cynips par exemple) demandant contrôles et anticipation

Objectifs de référence
Engagements internationaux
• Règlement FEADER de l'UE
• Règlement CSC (Cadre stratégique commun) de l'UE – Stratégie Europe 2020
• Directive cadre sur l'eau
• Projet de directive cadre pour la protection et l'utilisation durable des sols
• Feuille de route 2050 pour une économie à faibles émissions de carbone
Engagements nationaux
• Plan Écophyto 2018
• Plan Agriculture biologique
• 2010, Loi de modernisation agricole du 13 juillet 2010 (observatoire de la consommation des terres agricoles)
• Plan de performance énergétique 2009-2013 des exploitations agricoles
• Plan Objectifs terre 2020 adopté en février 2009
• 1985, Loi relative au développement et à la protection de la montagne du 9 janvier 1985
• 1986, Loi relative à l'aménagement, la protection et valorisation du littoral du 3 janvier 1986
• 2009, Loi de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement 1 » du 3 août 2009
• 2010, Loi de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010
Engagements régionaux
• 2012, Délibération du 26 juillet 2012 de l'Assemblée de Corse fixant les orientations du PADDUC
• Contrat de projets État-région 2007-2013 (CPER)
• Programme de développement rural de Corse (PDRC)
• Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC), en cours d'élaboration
• Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI)
• Schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée-Corse

Les ressources marines

L'état de la ressource

La préservation de l'environnement marin, la qualité exceptionnelle des eaux, la présence de territoires de pêche encore inexploités, notamment dans les eaux territoriales (12 milles nautiques), la présence de nombreux golfes qui constituent des abris naturels constituent des conditions très favorables à l'exploitation des ressources halieutiques en Corse.

La bande côtière présente une grande variété de fonds (roches, sables, herbiers), propice au développement d'une faune marine très diversifiée comprenant des espèces pêchées emblématiques

à haute valeur ajoutée (langouste rouge, homard, oursin, denti, mérrou, etc.) mais pour laquelle une insuffisance de données ne permet pas de quantifier l'état des stocks.

Les scientifiques (Stareso, Université de Corse, Stella Mare, Ifremer), en partenariat avec les professionnels, étudient les populations d'espèces telles que la langouste rouge, le denti, l'oursin, l'anguille, l'espadon et réalisent des travaux de recherche en aquaculture.

L'influence du réchauffement climatique sur la ressource (populations et répartition géographique) est encore mal connue et devra faire l'objet de travaux.

La pêche professionnelle

La pêche professionnelle est pratiquée sur tout le littoral insulaire, soit une bande côtière longue de 1 043 kilomètres et comprise entre 0 et 12 milles nautiques, mais s'exerce à 80 % entre 0 à 3 milles pour des profondeurs variant de 0 à 600 mètres.

■ La flotte et les techniques de pêche

La flottille de pêche corse comprend 208 unités réparties sur quatre segments d'activité :

- les « petits métiers côtiers », principalement des pointus de six à neuf mètres (les plus nombreux) : 180 licences ;
- les « petits métiers du large » (palangriers, fileyeurs, etc.) : quatre licences ;
- les chalutiers (limité à neuf licences de chalut de fonds et pélagiques), principalement sur la côte orientale ;
- les corailleurs avec une autorisation annuelle limitée à dix armements.

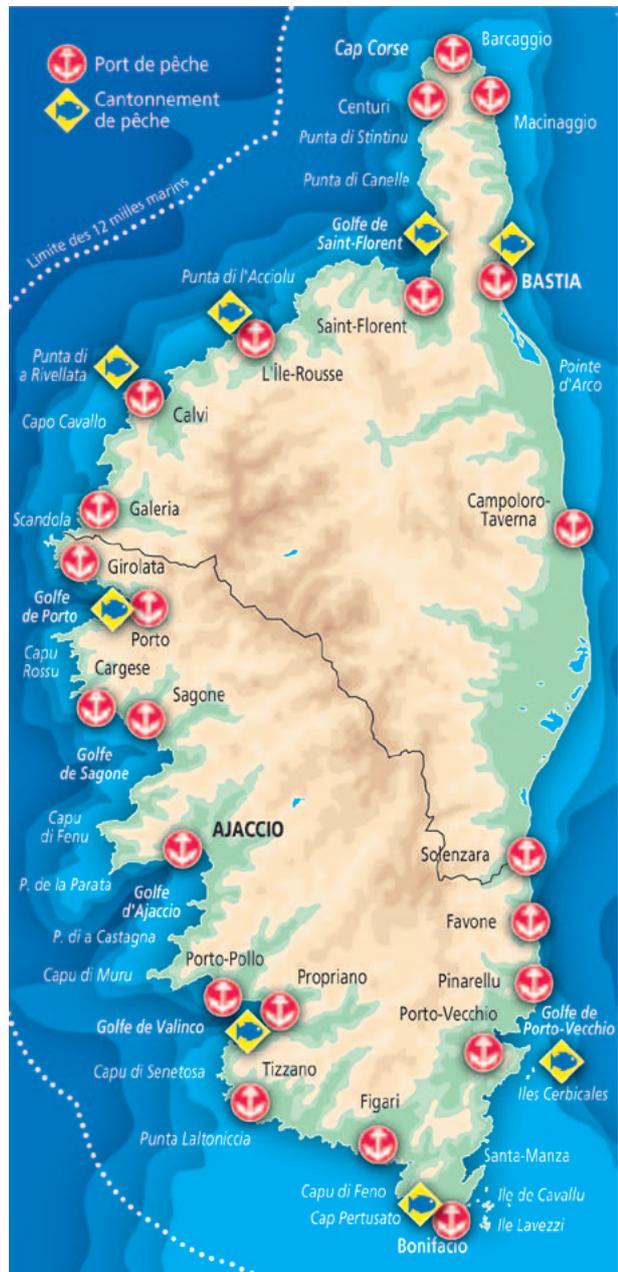
Cette flotte, qui est restée très artisanale (embarcations de petit format) se caractérise par :

- l'âge important des bateaux : malgré l'effort de modernisation soutenu par la CTC, seul 50 % de la flotte a été renouvelée et la moyenne d'âge des bateaux est de 28 ans ;
- l'inadaptation de la flottille à la diversification liée au manque de capacité de puissance motrice et de jauge pour renouveler et réorienter la flotte et ses activités.

Les pêcheurs corses doivent par ailleurs faire face aux contraintes liées à l'insularité (surcoût du carburant, des approvisionnements et des matériels)

La capacité limitée de la flotte permet en contrepartie de s'adapter aux contraintes locales du marché tout en privilégiant la forte valeur ajoutée.

Les engins de pêche utilisés (filets trémails, mailles à poissons, casiers ou palangres) fournissent une production très diversifiée d'environ 1 200 tonnes par an, toutes espèces confondues (poissons blancs, poissons de roches, langoustes rouges et autres crustacés, petits et grands pélagiques, céphalopodes, oursins, etc.).



Graphies - Base relief GeoAtlas

Les campagnes de pêche sont journalières, voire à la demi-journée.

La pêche concerne différentes espèces en fonction des saisons (cueillette des oursins en hiver, pêche de la langouste de mars à septembre, pêche au filet) et n'est pratiquée qu'une partie de l'année par de nombreux bateaux.

Les pêches aux filets trémail et monofils constituent la majorité des engins utilisés. Les professionnels sont incités à utiliser des engins sélectifs (palangre, casiers), notamment dans le cadre du plan Langouste.



DREAL/ODD, Georges Winterstein

Port de pêche de Centuri

La langouste, source importante de revenus pour la pêche locale, a en effet fait l'objet d'une pêche aux filets, certes efficace, mais contestable par ses conséquences sur les écosystèmes benthiques (prises inutiles d'espèces nobles qui ne sont pas commercialisées car corrompues, les filets restants calés plusieurs jours). Pour remédier à cette situation la mise en place d'un *plan régional Langouste* a consisté à accompagner financièrement les marins pêcheurs à abandonner le trémail pour l'utilisation d'une nasse moderne à deux niveaux (130 des 195 navires corses ont adhéré à ce dispositif) et la création d'un centre - laboratoire - réseau méditerranéen de recherche en Corse sur la langouste en vue d'opérations de repeuplement et de maîtrise de l'élevage

Les chalutiers opèrent toute l'année, principalement de Bastia jusqu'au sud de Porto-Vecchio, sur la côte orientale mais le nombre de bateaux reste très limité (neuf). Une tentative de redéploiement des efforts de pêche vers les espèces hauturières (thons, espadon, pélamides) a été limitée par l'interdiction des filets dérivants (2010), le renforcement des quotas de capture pour le thon rouge et une période de fermeture élargie pour les espadons.

■ La filière pêche

Les professionnels sont fédérés au sein du *Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Corse* mais la filière reste peu structurée.

Les territoires de pêche sont répartis en quatre circonscriptions de pêche appelées *prud'homies* : Ajaccio, Bonifacio, Balagne et Bastia - Cap Corse, cette dernière, la plus ancienne, ayant été créée

en 1801. Ces prud'homies sont inégalement fréquentées, celle d'Ajaccio regroupant à elle seule près de 50 % des effectifs.

Les entreprises sont toutes des très petites entreprises (TPE), essentiellement constituées d'un seul salarié (deux au maximum). L'effectif global est d'environ 310 emplois directs, soit 210 patrons et une petite centaine de marins. Le chiffre d'affaires estimé de la filière est de 17 millions d'euros. La moyenne d'âge est assez élevée (50 ans) et en augmentation même si quelques jeunes se tournent vers le métier.

Du point de vue de la structuration commerciale du territoire, les 24 ports insulaires et quelques abris font office de lieux de débarquement. L'ensemble de la production est vendue dans l'île en produits très frais (vente directe, restauration, mareyage).

Les structures de commercialisation des produits sont également très faiblement développées. La filière souffre en particulier de l'absence de criée, de marée, de structure coopérative, de groupement ou d'organisation de producteurs. Cette situation a pour effet direct de constituer un frein aux potentialités de pénétration du marché intérieur insulaire et ne permet pas à l'offre de s'adapter aux fluctuations de la demande notamment en période estivale et pour certaines espèces.

Les aménagements de nombreux ports sont inégaux en terme d'équipements professionnels destinés à faciliter la pratique ou à améliorer la qualité de conservation des prises (stations d'avitaillement, aires de carénage, chambre froide, box de rangement des filets, étal de vente) mais de nombreux efforts ont été réalisés ces dernières années à l'initiative des organisations socioprofessionnelles et de certains maîtres d'ouvrage ayant en charge la gestion des ports.

Les manques de la filière ont également pour conséquence de générer des prix importants pour la clientèle locale et touristique qui reste demandeuse de produits de qualité. Ces tarifs rendent le poisson frais local souvent plus cher que le poisson importé. En raison de la faiblesse de la production, des coûts liés aux transports et des insuffisances logistiques, les exportations sont pratiquement inexistantes.

■ **Le pescatourisme**

Répondant à une double demande des professionnels qui souhaitent diversifier leurs activités et des habitants et touristes qui veulent mieux connaître le monde de la pêche, l'organisation de sorties en mer sur des bateaux de pêche commence à voir le jour malgré des difficultés techniques (navires souvent peu adaptés, conditions de sécurité à respecter) et administratives (régime d'autorisation, assurances).

Sept bateaux en Haute-Corse peuvent accueillir depuis l'année 2012 de deux à cinq personnes selon le nombre de membres d'équipage présent à bord. Un bateau construit spécialement à cet effet accueille depuis trois ans une douzaine de personnes à son bord à Bonifacio.

Cette initiative mise en œuvre dans le cadre du fond européen pour la pêche permet d'améliorer l'image du pêcheur dans l'opinion et à ceux qui valorisent leurs produits au sein de la restauration ou en vente directe, d'améliorer leurs revenus.

■ **Une forte implication dans la politique environnementale**

La profession a pris conscience de la valeur du patrimoine environnemental corse, de l'intérêt halieutique des mesures de protection (augmentation des prises autour des réserves de Scandola et des Bouches de Bonifacio). Elle contribue activement à la mise en place de mesures de gestion durable de la ressource en partenariat avec les pouvoirs publics et les gestionnaires ou promoteurs d'*aires marines protégées* : mise en place de cantonnements de pêche, de réserves intégrales, de parcs marins, d'*aires marines protégées*, de règles locales sur les quantités de filets, les tailles des mailles, les périodes d'interdiction et les tailles de capture, plan *Langouste*, mise à l'eau de dispositifs concentrateurs de poissons (DCP), etc.

Les professionnels adhèrent aujourd'hui à des actions significatives dans le domaine de la diversification, notamment dans le cadre d'un programme d'implantation de récifs artificiels sur la côte nord-est de la Corse.

Le retour sur cette expérimentation est plus que positif, avec pour effet de voir naître des discus-

sions sur les futures zones d'implantation de récifs artificiels.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'accompagnement de la filière pêche est encadré, par décision de l'Assemblée de Corse, par l'Office de l'environnement de la Corse à travers la mise en œuvre d'une politique de promotion du développement durable et de la préservation de la ressource.



OFC-RNBB, Laurence Simi

Capture d'espadons

La conchyliculture et la pisciculture marine

Ces deux filières de production disposent d'un savoir-faire reconnu depuis plus de trente ans, mais sont confrontées à de nombreuses contraintes :

- conflits d'usage et d'occupation de l'espace notamment sur la frange littorale ;
- qualité des eaux notamment sur certains étangs littoraux et dans les golfes fermés ;
- diversification de l'alimentation et maladies des espèces élevées.

L'aquaculture corse est organisée autour de onze entreprises de production réparties sur tout le littoral de l'île mais principalement dans le sud de la Corse. La profession est structurée et représentée par le Syndicat des aquaculteurs corses.

L'activité concerne deux filières qui emploient environ 125 personnes, principalement de la main d'œuvre qualifiée :

- la filière conchylicole est installée sur les étangs de la côte orientale (Diane et Urbinu). Elle regroupe quatre entreprises de production d'huîtres creuses, d'huîtres plates et de moules ;
- la filière piscicole est constituée de sept entreprises qui produisent trois espèces, à savoir le loup (bar), la daurade royale et le maigre. Le plus gros site de production piscicole en mer ouverte (le deuxième en France) est installé en baie d'Ajaccio (sites d'Aspretto et de La Parata). Il regroupe trois entreprises qui produisent 70 % de la production piscicole de l'île.

La production aquacole actuelle est d'environ 2 200 tonnes par an, soit 1 200 tonnes de poisson (bar, daurade et maigre) et 950 tonnes de coquillages (moule et huître). 95 % de la production piscicole et 30 % des coquillages, qui s'inscrivent dans une démarche « qualité » forte, sont exportés vers le continent et les pays d'Europe.

Cette démarche qualité est optimisée par diverses actions spécifiques :

- veille quasi permanente du SAVU (Service d'assistance vétérinaire d'urgence) sur les exploitations corses ;

- suivi environnemental des fermes piscicoles en mer ;
- suivi parasitaire avec l'Université de Corse ;
- faible densité du cheptel dans les cages (quatre fois moins que dans les élevages grecs ou turcs) favorisant ainsi le bien-être de l'animal et la qualité du produit ;
- obtention du *Label Rouge* (le seul en France pour du poisson marin) pour les trois espèces de poissons élevés dans l'île

L'aquaculture corse représente, après la viticulture et la clémentine, la principale activité exportatrice de l'île. Son chiffre d'affaires annuel est proche des 13 millions d'euros.

Le développement de ces deux filières devra être pris en compte dans la planification stratégique en mer et sur le littoral, dans les actions d'amélioration de la qualité des eaux littorales et dans les programmes de recherche-développement.

L'enjeu actuel est la détermination de nouveaux sites potentiels qui permettent de répondre aux impératifs de production en limitant au maximum les impacts environnementaux. Ces sites feront l'objet d'un schéma régional de développement de l'aquaculture marine. Il s'agit d'éviter le positionnement de fermes sur des sites mal oxygénés qui conduiraient à une limitation de la production, comme cela a été le cas par le passé dans les golfes de Figari ou de Santa Manza, où ces contraintes environnementales limitent les entreprises dans leur développement.

Les professionnels ont d'ailleurs adapté leur stratégie de production au développement durable ; ainsi les étangs de la côte orientale de l'île sont aujourd'hui exclusivement consacrés à la conchyliculture. Les échecs économiques d'une pisciculture intensive organisée sur les lagunes dans les années 1990 ont eu raison de cette activité.

L'évolution des pratiques d'alimentation et l'abandon de l'utilisation des antibiotiques de croissance constituent les socles de la nouvelle charte du développement durable de l'aquaculture en France adoptée par les acteurs corses de la filière en 2011.



DREAL/SBEP, Bernard Recorbet

Aquaculture marine et dauphin

Les ressources marines

Caractéristiques principales

- P Polyvalence des navires et des productions
- P Qualité du milieu et des espèces pêchées
- P Rôle clé dans l'attractivité du littoral des ports de pêche (patrimoine marin et culturel)
- P Filière artisanale
- A Évolution des pratiques d'alimentation et abandon de l'utilisation des antibiotiques de croissance
- A Prise de conscience de la profession de la nécessité de placer les fermes dans les zones plus oxygénées
- A Complémentarité avec le secteur de la pêche
- P Insuffisance des données concernant l'état des stocks
- P Augmentation de l'âge moyen des pêcheurs
- P Vieillesse de la flotte et augmentation des risques « sécurité », de la dépendance énergétique
- A Impacts sur le milieu naturel (rejets pour la pisciculture) et forte dépendance de l'élevage à la bonne qualité de l'eau (pollutions)
- A Forte dépendance à la pêche pour l'alimentation du poisson élevé
- A Conflit d'occupation de l'espace en zones touristiques ou sensibles et conflits d'usage
- A Forte concurrence de pays avec des conditions économiques, environnementales ou réglementaires moins contraignantes.

Tendances évolutives

- P Prise de conscience depuis plusieurs années, par la profession de la nécessité de préserver la valeur de son patrimoine environnemental
- A Développement des signes de qualité pour les produits d'aquaculture
- A Prise de conscience de la profession de la nécessité de placer les fermes dans les zones plus oxygénées
- P Conflits d'usage en zone littorale (plaisance et loisirs nautiques, pêche amateur)
- P Connaissances insuffisantes sur l'influence du changement climatique sur l'abondance et la répartition de la ressource halieutique

■ Point positif ■ Point négatif **P** : pêche **A** : aquaculture

Objectifs de référence

Engagements internationaux

- 1992, Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de Rio-de-Janeiro en 1992
- 2002, Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002
- 2002, Recommandation du Parlement et du Conseil européen du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Europe.
- 1998, Règlement européen n° 850/98/CE du conseil du 30 mars 1998 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins
- 2006, Directive européenne n° 2006/88/CE du conseil du 24 octobre 2006 relative aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture

Engagements nationaux

- 2009, Loi n° 2009-1186 du 7 octobre 2009 autorisant l'approbation du protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée
- 2010, Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche
- 2009, Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle Environnement » (art. 35)
- 2009, Loi du 7 octobre 2009 sur la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières
- 1963, Arrêté de 4 juin 1963 portant réglementation de la création de réserves ou de cantonnements pour la pêche côtière
- 1999, Arrêté du 21 décembre 1999 fixant le poids ou la taille minimale de capture des espèces de poissons et autres animaux marins pour l'exercice de la pêche maritime de loisir dans les eaux maritimes [...] françaises
- 2006, Arrêté du 6 juillet 2006 portant réglementation de la pêche du corail dans les eaux territoriales [...] en Méditerranée
- 2011, Arrêté du 18 mai 2011 portant création d'un permis de pêche spécial pour la pêche professionnelle au chalut en Méditerranée et limitant le nombre de permis pour la Corse

Les ressources énergétiques

■ Les ressources locales et la consommation énergétique

Bien que la Corse soit une des régions française possédant le plus fort taux d'énergies renouvelables dans son mix électrique, elle reste dépendante des approvisionnements pétroliers extérieurs pour plus des deux-tiers de sa consommation totale d'énergie (électricité, chaleur et mobilité), soit un taux nettement supérieur à la moyenne nationale. Les ressources énergétiques de la Corse ne couvrant pas les besoins de consommation, la région doit s'approvisionner par voie maritime pour l'ensemble des produits pétroliers dont le gaz, et, par interconnexion, pour une partie de l'électricité.

La consommation d'énergie pour la région Corse (indicateurs 2011) se répartit ainsi :

Électricité fournie par le réseau	2 100 GWh
Produits pétroliers (hors alimentation des centrales thermiques)	
Fioul domestique	30 000 m ³
Essence	100 000 m ³
Gazole	200 000 m ³
GPL	20 000 t
Gaz	21 GWh
Bois biomasse	60 000 t
Solaire thermique	16 GWh
Aérothermie	50 GWh

Ce qui représente plus de 650 ktep, dont près de la moitié pour le secteur des transports.

■ La distribution des hydrocarbures liquides et gazeux en Corse

L'approvisionnement de l'île est effectué exclusivement par voie maritime. De par notamment le surcoût lié au transport, la consommation des produits énergétiques et en particulier des carburants (essence, gazole), représente un poids plus important sur l'économie locale que dans les

autres régions de la France continentale. De plus, les contraintes techniques inhérentes aux infrastructures des dépôts pétroliers entraînent d'autres inconvénients tels qu'une autonomie limitée, ou encore l'impossibilité de distribution de biocarburants tel que le SP95-E10 ou le E85.

La distribution de gaz en Corse est effectuée après transport maritime et stockage, soit par les réseaux GDF des agglomérations d'Ajaccio et Bastia, soit par livraison directe de GPL vrac chez le consommateur, soit par bouteilles (butane et propane). Les tendances montrent une situation assez stable depuis 2005 des consommations de gaz tant sur le réseau de distribution GDF que sous conditionnement bouteilles ou vrac.

■ Le système électrique de la Corse

Au dernier trimestre 2012, le parc de production d'énergie électrique en Corse totalise une puissance installée d'environ 720 MW. La répartition des moyens de production du parc électrique est présentée dans le tableau ci-dessous.

En 2010, les sources d'énergies renouvelables couvraient 28 % des besoins en électricité, le thermique 41 %, et l'interconnexion 31 %. Cette répartition est toutefois soumise aux variations liées aux conditions hydrologiques, puisque l'hydroélectricité représente la majeure partie de la production des énergies renouvelables.

Moyens thermiques	
<ul style="list-style-type: none"> Centrale du Vazzio Centrale de Lucciana Turbines à combustion 	322 MW dont 20 MW de secours
Interconnexions	
<ul style="list-style-type: none"> Câble Sardaigne-Corse (SARCO) Câble Sardaigne-Corse-Italie (SACOI) 	150 MW
Énergies renouvelables	
Quatre barrages hydroélectriques <ul style="list-style-type: none"> Barrage de Tolla sur le Prunelli Barrages de Calacuccia et Corscia sur le Golo Barrage de Sampolo sur le Fium'Orbu 	139 MW
Micro-centrales électriques	25,9 MW
Trois parcs éoliens	18 MW
Installations photovoltaïques dont 73 MW de champs photovoltaïques	85 MW
Installation de production électrique à partir de biogaz	1,7 MW
Total	720 MW

Le réseau de transport à haute tension est considéré aujourd'hui comme bien adapté et ne nécessite que quelques renforcements à moyen et long terme. Le réseau de distribution à moyenne et

basse tension est sujet à des coupures récurrentes en zones rurales. Des programmes de travaux sont établis annuellement à travers des conventions liant les collectivités locales, EDF et les syndicats d'électrification pour le renforcement, la sécurisation et l'enfouissement esthétique des réseaux. Une enveloppe de 30 millions d'euros est prévue au titre du PEI 2007-2013 pour combler le retard accumulé en matière de renforcement du réseau électrique.

La crise énergétique de l'hiver 2005, associée à la forte augmentation de la consommation électrique (4 % par an), ont mis en évidence les faiblesses du système électrique corse :

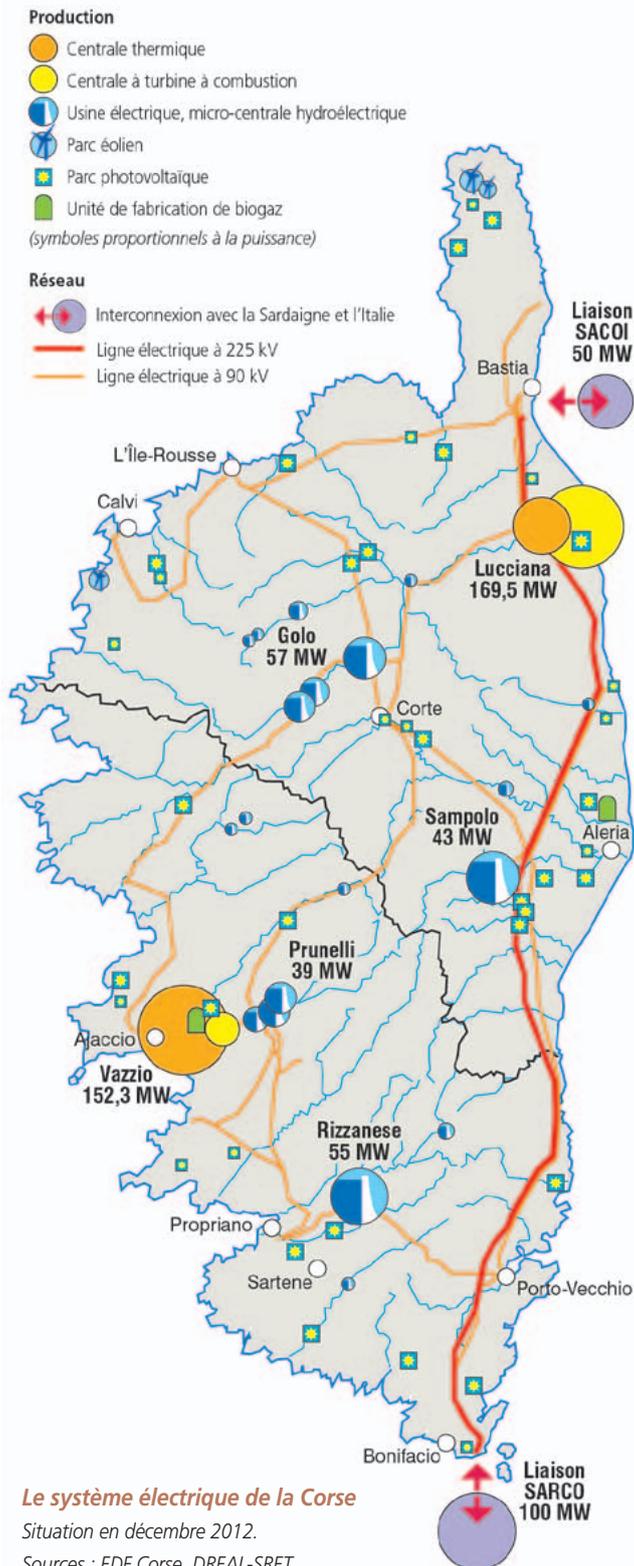
- vétusté du parc thermique,
- insuffisance des moyens de production,
- dépendance au fioul et à l'approvisionnement en combustible,
- faible interconnexion continentale,
- importance du chauffage électrique,
- mauvaise qualité du courant de fourniture électrique.

Afin d'éviter la survenue d'un nouvel épisode de ce type, le suivi de l'équilibre offre / demande en électricité fait l'objet d'une grande attention par EDF, l'État et la CTC. La pointe hivernale augmente de 15 MW environ tous les ans et a atteint 530 MW en février 2012, tandis que la pointe estivale connaît également une croissance constante. Néanmoins, après plusieurs années d'augmentation de la demande en électricité à hauteur de 3 % par an en moyenne, il semble que ce taux de croissance ait tendance à s'infléchir.

■ La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables

La Corse dispose d'un important potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR), qu'elles soient hydroélectriques, éoliennes, solaires ou végétales et leur contribution constitue un axe déterminant pour le dessin des ressources énergétiques de la Corse de demain.

La demande électrique corse est particulièrement sensible à l'aléa climatique. On estime que 37 % de la consommation est dépendante du climat





DREALJDD, Georges Winterstein

Parc photovoltaïque à Corte

(température, nébulosité, etc.) au travers du chauffage (24 %) et de la climatisation (13 %). Plus des deux tiers de cette consommation est réalisé par les particuliers et le secteur du « petit tertiaire » tandis que le reste relève du « gros tertiaire » et à l'industrie. Il y a ainsi un gisement d'économies d'énergie très important dans ces différents secteurs. Une nouvelle réglementation thermique pour les constructions neuves entre en vigueur afin de consacrer les efforts dans l'existant. Des campagnes promotionnelles d'équipements performants auprès du grand public, des dispositifs d'aides complémentaires au crédit d'impôt et des moyens importants pour les collectivités et professionnels ont été engagés ces dernières années par la CTC, l'Ademe et EDF afin de mieux consommer et de développer les énergies renouvelables de production de chaleur comme d'électricité.

L'énergie hydroélectrique constitue un enjeu fort qui nécessite des compromis difficiles. Les aménagements doivent rester cohérents avec les objectifs de la directive cadre sur l'eau. La gestion et l'exploitation de ces ouvrages devra intégrer les enjeux environnementaux, tels que la préservation des différents habitats de la faune aquatique et du cycle thermique des cours d'eau, le respect des équilibres et des relations entre les milieux, et le transit des matériaux solides. Le développement de la micro-hydraulique nécessite une approche globale, à travers la démarche concertée de classification des cours d'eau.

L'énergie solaire est en fort développement depuis 2010 en Corse, à travers le dispositif élaboré en 2009 par la CTC pour une répartition harmonieuse des installations sur le territoire, tenant compte de la limite d'intégration de ce type de production électrique sur le réseau.

La stabilité du réseau électrique dépend de l'adéquation à chaque instant de la puissance totale appelée par les clients et de la puissance injectée dans le réseau. En cas de chute brutale de la production (nuages, vent faiblissant) la perte de cette puissance fournie par les installations solaires ou éoliennes doit pouvoir être compensée rapidement par d'autres moyens de production sous peine de risquer une chute du réseau (délestage) en cascade.

Cette problématique concerne particulièrement la Corse, qui dispose d'un réseau faiblement interconnecté avec le continent, via les câbles SACOI et SARCO. Afin de limiter les risques liés aux variations soudaines de la puissance électrique fournie par ces énergies à caractère fatal et aléatoire, la réglementation impose de limiter leur injection sur le réseau à 30% maximum de la puissance active totale transitant sur le réseau. Ce seuil atteint, à un instant donné, une partie des installations raccordées est alors déconnectée temporairement du réseau pour garantir sa stabilité.

Les premières déconnexions d'installations éoliennes ou photovoltaïques ont été appliquées en 2012. Les nouvelles installations solaires devront intégrer un dispositif de stockage de l'énergie, à l'instar du projet expérimental *Myrte* (pile à hydrogène) ou par la technologie du solaire thermodynamique, pour s'affranchir des risques de déconnexion qui conditionnent la rentabilité des projets.

Barrage de l'Alesani

OEHC





DREAL/JODD, Georges Winterstein

Parc éolien et ancien moulin du Cap Corse

La production éolienne est actuellement assurée par trois parcs en activité, deux autres parcs étant en projet (Meria et Marsolino). Le développement de l'éolien doit être réalisé dans une logique d'intégration paysagère optimisée. À cet effet, un schéma régional éolien a été élaboré par la CTC en 2007. Pour ce qui concerne l'éolien en mer, les premières études menées à ce jour révèlent des possibilités restreintes d'implantation en Corse. Néanmoins, le seuil d'intégration des énergies intermittentes étant atteint, le développement de cette filière dépend des innovations en termes de stockage.

La production de chaleur à partir du **bois-énergie** est majoritairement générée par les installations de chauffage individuelles des ménages (75 à 100 GWh/an). Il faut y ajouter une dizaine de chaufferies collectives (environ 28 GWh/an), dont celle alimentant le réseau de chaleur de Corte. Cependant la Corse dispose d'un potentiel important de développement de cette source énergétique (avec un potentiel de multiplication par quatre de la capacité estimé à l'horizon 2050), passant par une meilleure mobilisation de la ressource en bois des forêts par une structuration de filière.

Un appel à candidatures a été engagé en 2012 par la Collectivité territoriale de Corse, l'Ademe et EDF pour l'installation de 25 nouvelles chaufferies à bois sur les trois prochaines années. L'extension du réseau de chaleur de Corte, avec un projet de co-génération, est également à l'étude.

Le développement des énergies renouvelables fait l'objet d'une réflexion concertée approfondie dans le cadre de l'élaboration du *Schéma régional climat air énergie*.

■ Les enjeux de développement du système électrique

La Collectivité territoriale de Corse a adopté en novembre 2005 un plan énergétique qui acte la nécessité de bâtir un système énergétique garantissant à la fois la sécurité et la diversité de l'approvisionnement de l'île. Il repose sur trois piliers :

- le renforcement de l'interconnexion,
- le renouvellement des centrales thermiques,
- le développement des énergies renouvelables.

Ainsi, l'interconnexion a été augmentée : le barrage du Rizzanese (55 MW) a été construit et doit-être mis en service en 2013, le remplacement de la centrale de Lucciana (55 MW) par une installation plus puissante, moins polluante et convertible au gaz est en cours, et le remplacement de la centrale d'Ajaccio par une nouvelle installation moins polluante fonctionnant au gaz naturel est prévue pour 2018. De plus, le plan des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie adopté en 2007 est en cours de révision.

Le déploiement de ces moyens de production doit être accompagné d'un effort important en matière de maîtrise des consommations, afin de réduire le rythme d'augmentation de la consommation électrique et limiter ainsi les besoins de mise en place de nouveaux moyens de production.

Le bois-énergie peut ainsi constituer une alternative aux énergies fossiles importées et permettre de réduire les usages thermiques de l'électricité. La valorisation de la biomasse agricole ou industrielle, aujourd'hui négligeable, peut également représenter un potentiel à étudier en vue de réduire les consommations d'énergie fossile. Ces filières doivent cependant faire l'objet d'une surveillance particulière en évitant les impacts négatifs sur la qualité de l'air (émission de particules).

Les objectifs à atteindre sur ces plans seront fixés dans le cadre du *Schéma régional climat air énergie* engagé en 2011 par la CTC.



DREAL/SBEP, Bernard Recorbet

Mer de nuages sous la Punta Cancellone

La lutte contre le changement climatique

■ **Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et les PCET**

La réalisation d'un *Schéma régional climat air énergie* (SRCAE) est une obligation issue du « Grenelle de l'Environnement » de 2007.

Le SRCAE doit fixer les orientations et objectifs régionaux, à l'horizon 2020 et 2050, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des filières d'énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques.

Ce schéma doit réactualiser et mettre en cohérence les différents plans sectoriels existant en Corse et doit servir de cadre de référence pour l'élaboration des plans thématiques tels que le PADDUC, les plans de protection de l'atmosphère, les schémas de cohérence territoriale, etc.

En Corse, la réalisation du SRCAE a été engagée par la Collectivité territoriale de Corse en 2011.

La démarche repose sur une large concertation, l'objectif étant d'aboutir à une adoption début 2013 par délibération de l'Assemblée de Corse après mise à disposition du public et avis du préfet de région.

Les *plans climat énergie territoriaux* (PCET) constitueront la déclinaison opérationnelle du SRCAE à l'échelle des territoires.

Ils doivent définir des objectifs stratégiques et un programme d'actions en matière d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de limitation des émissions des gaz à effet de serre.

Ils auront une portée juridique sur les documents d'urbanisme, notamment les SCoT et les PLU.

Six collectivités sont concernées en Corse : Collectivité territoriale de Corse, Conseils généraux de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse, Communauté d'agglomération de Bastia, Communauté d'agglomération du pays ajaccien, ville d'Ajaccio. Elles doivent adopter leur PCET avant la fin de l'année 2012.

La réalisation de bilans d'émissions de gaz à effet de serre par les principales institutions et entreprises de Corse complète le dispositif visant à définir les moyens opérationnels pour lutter contre le changement climatique.

Énergie climat

Caractéristiques principales

- Développement important de l'énergie photovoltaïque
- Programme pour le développement, la sécurisation, l'enfouissement esthétique des réseaux
- Part importante des énergies renouvelables, notamment hydroélectrique
- Capacité de production électrique tout juste suffisante au regard de l'équilibre offre-demande
- Vétusté des moyens de production thermique : vieillissement, panne, pollution
- Fragilité et retard de développement des réseaux BT de distribution électrique en zone rurale
- Insuffisance des moyens de maîtrise de la demande d'électricité (MDE)

Tendances évolutives

- Développement des moyens de production de type énergies renouvelables : aménagements hydroélectriques (Rizzanese), solaire et éolien
- Développement de la maîtrise de la demande d'électricité (MDE)
- Remplacement des centrales thermiques et développement de l'interconnexion → Voir « La qualité de l'air » page 49.
- Arrivée programmée du gaz naturel
- Augmentation constante de la demande électrique

■ Point positif ■ Point négatif

Objectifs de référence

Engagements internationaux

- 11 décembre 1997 : protocole de Kyoto à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques
- Plan d'action européen pour l'efficacité énergétique (2007-2012)
- Le paquet « énergie - climat » présenté par la Commission européenne le 10 janvier 2007 introduit la règle des « 3 x 20 » fixés par l'Union européenne d'ici 2020 : augmenter de 20 % l'efficacité énergétique, diminuer de 20 % les émissions de CO₂ et couvrir 20 % des besoins en énergie par des énergies renouvelables (23 % pour la France)
- Directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables

Engagements nationaux

- Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique
- Plan national d'adaptation au changement climatique 2011-2015
- Stratégie nationale du développement durable 2010-2013 et en particulier son défi n°4
- Programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité du 15 décembre 2009
- 2005, Loi n° 2005.781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique
- 2010, Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (« Grenelle II », codifié par les articles L 222-1 et suivants du Code de l'environnement)

Engagements régionaux

- 2005, Plan énergétique de la Corse : délibération de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2005
- 2007, Plan de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie de la Corse : délibération de l'Assemblée de Corse du 7 décembre 2007
- 2007, Schéma éolien de la Corse du 29 mars 2007
- 2007, Charte de développement maîtrisé de l'éolien en Corse de novembre 2007
- 2009, Protocole d'évaluation des projets photovoltaïques : délibération de l'Assemblée de Corse du 29 juin
- 2009, Charte de développement de l'énergie photovoltaïque en Corse de septembre 2009
- 2011, Cadre de référence pour le développement de la technologie solaire thermodynamique en Corse
- 2012, Réalisation du SRCAE (adoption prévue en 2013)

Les ressources en matériaux

La Corse se caractérise par l'existence de carrières réparties sur l'ensemble des bassins de vie à proximité des centres d'activités économiques. Du fait de son insularité, la région produit la quasi-totalité des matériaux de carrières utilisés dans l'île pour l'ensemble des chantiers du BTP.

L'importance des carrières insulaires reste relativement modeste avec une moyenne de production annuelle par carrière autorisée en roches massives de 165 000 tonnes et de 230 000 tonnes pour les matériaux alluvionnaires. On compte toutefois deux exploitations de matériaux alluvionnaires en Haute-Corse dont la production autorisée est supérieure à 400 000 tonnes/an.

L'exploitation des matériaux se caractérise en Corse par :

- des contraintes géographiques limitant les transports de matériaux ;
- une extraction principalement réservée aux besoins locaux ;
- de très faibles échanges avec l'extérieur ;
- des contraintes environnementales fortes.

En 2011, on dénombre 25 carrières autorisées. La production globale autorisée de matériaux de carrière est d'environ 4,5 Mt par an. La répartition des exploitations et de leur production est précisée dans le tableau ci-après.

Substances extraites	Carrières en exploitation		Production autorisée	
	Nombre		Tonnes par an	
	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Roches alluvionnaires	2	7	370 000	665 000
Roches massives	8	4	1 405 900	570 000
Roches ornementales	2	2	14 200	150 000
Total	12	13	1 790 100	2 385 000

Répartition départementale des exploitations et production autorisée selon le type de carrière [2011]



DREAL/ODD, François Bastelica

Carrière SECA à Appietto

Les matériaux extraits (environ 2,2 Mt en 2011) sont ensuite transformés pour alimenter les différentes filières locales d'utilisation, en l'occurrence, la production de bétons et mortiers, de produits de viabilité et de pierres de taille ainsi que des blocs [tableau page suivante]:

La production de granulats entre les deux départements insulaires est relativement équilibrée : elle s'établit pour chacun d'eux à environ 1,1 million de tonnes par an. En revanche la provenance des matériaux est différente entre les deux départements : pour la Haute-Corse, la production est à 70 % d'origine alluvionnaire tandis que celle de Corse-du-Sud est à plus de 90 % composée de roches massives. La production de matériaux alluvionnaires reste ainsi relativement importante en Corse avec plus de 60 % de la production régionale globale.

Après un pic enregistré en 2009 de 2,48 Mt la production régionale a accusé en 2011 une baisse d'environ 10 %.

Filières d'utilisation des matériaux extraits	Matériaux en provenance de... (en tonnes par an)		
	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Total
Bétons et mortiers	693 495	668 642	1 361 837
Pierres et blocs de taille	27 000	13 230	40 230
Produits de viabilité	406 787	222 816	629 603
Usages divers	40 400	170 969	211 369

Répartition des tonnages extraits en fonction des filières d'utilisation des matériaux [2011]

La politique nationale interdit les extractions alluvionnaires dans les lits mineurs des cours d'eau et dans les plans d'eau traversés par des cours d'eau. Elle vise aussi à déplacer les zones d'extraction des matériaux des lits majeurs vers les exploitations en roche massive. En application de cette politique, mais également en raison de la nature des gise-

ments exploitables, les carrières se sont engagés depuis plusieurs années dans une reconversion progressive de leur métier vers les activités extractives en roches massives. Ce phénomène est plus marqué actuellement en Corse-du-Sud du fait des grosses carrières alluvionnaires situées notamment au sud de l'agglomération bastiaise.

Les ressources en matériaux

Caractéristiques principales

- Contraintes environnementales, insulaires, géologiques
- Absence de schéma des carrières approuvé
- Impact des carrières en milieu alluvionnaire
- Impact paysager des carrières en roches massives

Tendances évolutives

- Rééquilibrage des prélèvements entre roches alluvionnaires et roches massives

■ Point positif ■ Point négatif

Objectifs de référence

Engagements nationaux

- Code de l'environnement

Engagements régionaux

- Réduction de la production de granulats issus des carrières de roches alluvionnaires

Pierres de l'église romane Santa Maria Assunta de Canari

